

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. A OÛT

1776.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Im-
primeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

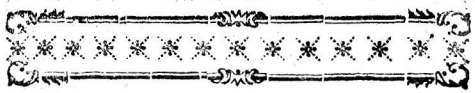
*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire-Examineur.*

*Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent
chez l'Imprimeur de ce Journal.*

S

in-douze.

- Sens (le) propre & littéral des Pseaumes de David, exposé brièvement dans une interprétation suivie, avec le sujet de chaque Pseaume, nouv. & belle édition. *Liege* 1773.
- Sentiment du monde & de l'éternité, avec le Chrétien défabusé du monde.
- Sentimens particuliers des ministres de l'église de Geneve sur la Religion, qui ont servi de motifs à la conversion du Chevalier Minutoli, où l'on verra aussi une Chronologie historique des Evêques qui ont occupés le Siège de Geneve, 2 vol. *Fribourg*.
- Sentimens de piété sur la Profession Religieuse, applicables à la Profession des Chrétiens dans le Baptême.
- Sentimens que la retraite inspire sur les principales vérités de la Religion, par le Pere Doucin, *Anvers*.
- Sermons du R. P. Bourdaloue, 15 vol. 1773, nouv. édit. exactement corrigée.
- Idem Panégyriques de Bourdaloue, 2. vol.
- Sermons de le Boux, Evêque de Périgueux, 2 vol. *Rouen* 1766.
- Sermons de Clément, pour l'Avent, le Carême, sur les Mysteres & Panégyriques, 9 vol. *Paris* 1772.



JOURNAL
 HISTORIQUE
 ET
 LITTÉRAIRE.
 15. A O Û T
 1776.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Lettres sur la minéralogie & sur divers autres objets de l'histoire naturelle de l'Italie, écrites par Mr. Ferber à Mr. le Chevalier de Born. A Paris chez Durand neveu. 1776. gr. 8°. de 507 pages.

IL y a à-peu-près un an que les lettres de Mr. Ferber ont paru dans la langue de l'auteur. Mr. le Baron de Dietrich, correspondant de l'Académie royale des Sciences, vient d'en donner une traduction françoise qu'il a enrichie de notes d'autant plus intéressantes qu'elles sont le fruit des obser-

O O 2 vations

vations qu'il a faites lui-même sur les lieux. Cet ouvrage est très-différent de tous les voyages d'Italie qui ont paru ces dernières années, on le compareroit plutôt au *mundus subterraneus* du P. Kircher; le voyageur allemand s'est particulièrement appliqué à connoître l'intérieur de l'Italie, & comme le Jésuite dans la description générale du monde souterrain s'arrête particulièrement à l'Italie où il vivoit & où il avoit fait des observations sans nombre, les deux ouvrages peuvent paroître avoir quelque analogie : les vues du Jésuite sont plus étendues, plus générales; son ouvrage est le fruit d'une érudition immense, où les savans de nos jours puisent, comme nous l'avons observé plus d'une fois, des connoissances dont ils se parent avec une complaisance extrême; * celui de Mr. Ferber est à certains égards plus exact, les objets sont plus rapprochés, son plan plus simple & dès-lors susceptible d'une plus grande perfection, enfin les découvertes modernes & l'étude de la minéralogie devenue plus générale, ont donné à Mr. Ferber certaines lumières que le Jésuite n'a pu avoir.

* I. Avril
1776. p. 481.
& locis *ibid.*
citatis.

La partie véritablement utile & intéressante de ces lettres est celle qui traite des métaux, des pierres, des coquillages & des plantes; mais dès que l'auteur parle de volcan, de lave & de cendres, il faut être en garde & se bien persuader qu'il y a dans tout cela beaucoup d'observations systématiques. Mr. Ferber & Mr. Dietrich voient par-tout des volcans,

& des volcans de la plus haute antiquité : à peine y a-t-il en Italie quelque montagne qui n'ait point été volcanique. Le savant Waller dans son nouveau système minéralogique avoit déjà observé que les pierres que l'on regardoit communément en Italie comme volcaniques, ne l'étoient réellement pas. Ce passage est remarquable. “ *Hinc quæstio oritur , an ad lavas referendi omnes lapides qui pro lavâ habentur ? Plurimi in Italiâ & Neapoli lapidem dictum tiburtin & peperin , quo plurima ædificia extructa & viâ publicæ stratæ , pro sobole ignis considerant ; a viro autem in mineralogicis versatissimo audivi , eosdem lapides non ad lavas esse referendos , sed re ipsa esse corneos , saxosos , colore obscure ferreo vel pallidiori , granulis quæzosis & basalticis mixtos , ab omni vitrea & scoriacea facie atque heterogeneis particulis immixtis liberos , eosdemque in venis propriis montium Neapoli præcipuè in monte Tarona , Vesuvium cingente hospitare.* ”

Après avoir rapporté ce passage dans une note, Mr. D. s'écrie : “ Que de fautes dans ce raisonnement pour un homme aussi célèbre ? Jamais on n'a dit que le *travertino* * fut une production volcanique ; ce n'est qu'un tuf calcaire. Personne n'a avancé que les chemins étoient pavés de *travertino* & de *peperino*. Il faut être aveugle pour comparer ces pierres à une roche de corne ,. Tout cela a un ton bien décisif. Cependant Mr. Waller qui a

* Ou *tibur-tino*.

également voïagé en Italie, dit que plusieurs personnes prennent ces pierres pour de la lave. Mr. D. dit que jamais on n'a dit cela, que personne n'a avancé, &c. Il est naturel de croire que Mr. W. a entendu tenir ces propos, sans quoi il en imposeroit au public : mais ce qui est inconcevable, c'est que Mr. Ferber, que Mr. D. commente, le dit lui-même en termes exprès (a).

Supposons que Mr. D. n'ait rencontré personne qui fût de cet avis; que cela prouve-t-il? Qui peut garantir que telle idée, tel système ne soit jamais entré dans la tête d'un physicien? La composition & l'origine des pierres n'est-elle pas pour l'ordinaire une affaire de système? N'a-t-on pas vû les naturalistes les plus célèbres être très-partagés sur la nature & la génération d'un grand nombre de pierres & de fossiles qui avoient été examinés avec autant d'attention que le *travertino* & le *peperino*? Est-il même bien évident que le tuf calcaire ne sauroit en

P. 277. (a) " Le monte albano est formé de ce qu'on nomme à Rome *piperino*, ou d'une cendre volcanique endurcie d'un gris verdâtre, mêlée de lames de schoerl, & de beaucoup de schoerl blanc farineux en forme de petits grenats; il y a dans ces cendres ou dans ce tuf plusieurs grands torrens de lave noire, dont on se sert pour réparer les chemins & pour la bâtisse. Puisque cette lave vraie ou prétendue fait partie du *piperino* & que les chemins en sont pavés, il est vrai de dire que les chemins sont pavés de *piperino*.

aucune façon être une production volcanique, même en lui supposant toutes les modifications & les altérations qu'un systématique se fera plû à imaginer? &c. &c. *Il faut être aveugle* dit Mr. D. pour comparer ces pierres à une roche de corne. Mr. Waller n'étoit pas aveugle, le *vir in mineralogicis versatissimus* ne l'étoit probablement pas non plus. Mr. Waller ajoute : *hæc opinio confirmari videtur a descriptione, quam dedit d'Arcet, de lapidibus qui reperiuntur ad Averniam in Galliâ, atque pro vulcani sobole communiter haberi solent, licet non sint. Si hoc verum, si insuper inter lapides ad lavam numeratos & corneum interest maxima similitudo, nonne omnes illi decepti, qui hos lapides uti vulcani sobolem considerant & calculum de ætate vulcanorum imo globi terraquei desuper construunt?* Voilà Mr. d'Arcet également devenu aveugle. Mais que dire de Mr. de la Condamine? Que Mr. D. nous dise s'il étoit aussi *aveugle*. Non sans doute. Cependant Mr. de la Condamine après avoir observé l'Appennin, assûroit qu'il étoit composé de lave & que c'étoit une chaîne de volcans. Mr. D. malgré sa prédilection pour les volcans, dit que cela est faux & que *l'Appennin est constamment calcaire*. Il faut donc convenir que les yeux d'un physicien étant d'ordinaire d'accord avec ses systêmes & ses idées, on

est en droit de ne se tenir à la décision ni des uns ni des autres (a).

Mais accordons à Mr. Ferber & à Mr. Dietrich l'énorme multitude de volcans qu'ils croient avoir découverts, qu'en pourra-t-on conclure ? La conflagration générale de la terre telle que l'imagine Mr. de Buffon ? Non certainement ; puisque ces volcans quelque multipliés qu'ils soient , laissent entre eux des espaces immenses où de l'aveu des volcanistes on ne trouve aucun vestige de feu. Qu'en conclure donc ? l'extrême antiquité du monde ; & c'est sur quoi Mr. D. insiste d'une manière toute particulière , il y revient plus d'une fois. Il rapporte même le plaisant passage de Mr. Brydone touchant les sept laves du mont *Ætna* (b). Il y ajoute

(a) Dans plus d'un endroit des notes la manière de voir de Mr. D. nous a paru peu sûre. Le grand aimant de Florence qu'il dit porter 450 livres , nous a paru très-foible & n'en portoit pas la moitié lorsque nous l'avons examiné en 1768. Il est vrai qu'il ajoute : *à ce qu'on dit* ; mais un observateur doit-il se tenir à *ce qu'on dit*. Il parle là même d'un autre aimant qui a la figure d'une sphere & sur lequel l'éguille a les mêmes directions, les mêmes déclinaisons que sur le globe de la terre. Ce phénomène que Mr. D. nous donne comme incontestable, ne paroitra assurément pas tel à ceux qui savent que ces déclinaisons sont très-variables sur la terre, & qui ne sont pas disposés à s'imaginer qu'elles doivent varier également sur un globe dont toutes les parties sont composées de la même matière & qui n'est sujet à aucune altération.

(b) Voyez le Journal du 1. Janv. 1776 , p. 17. Nous ne croyons pas qu'on puisse ne point acquiescer

d'autres observations qui ne font pas plus concluantes : " L'abbé Braccini avoit déjà
 ,, observé en 1632 dans un ravin formé
 ,, par les eaux derriere le *monte Somma*,
 ,, fix à sept couches de matieres volcani-
 ,, ques, toujours séparées par une couche
 ,, de terre végétale,,. . . " Serrao rapporte
 ,, que les Dominicains de la *Madonna dell'*
 ,, *Arco* avoient fait creuser un puits d'en-
 ,, viron 240 pieds, dans lequel on rencon-
 ,, tra trois couches de lave l'une sur l'autre,
 ,, séparées par des couches de terre,,. . . .
 " Quand on confidere que les laves qui cou-
 ,, lent hors du Vésuve, peuvent prendre
 ,, autant de routes, qu'il y a de raïons sur
 ,, sa circonférence, que leur cours varie à
 ,, chaque éruption, qu'il faut que l'éruption
 ,, soit violente pour que la lave atteigne
 ,, Portici ; enfin que chaque couche est fé-
 ,, parée par de la terre végétale, on est obli-
 ,, gé de convenir avec Mr. Ferber qu'il a
 ,, fallu une suite innombrable de siècles,
 ,, pour que ces différentes couches de lave,
 ,, qui en certains endroits sont au nombre
 ,, de six, aient pû se placer ainsi les unes
 ,, sur les autres,,.

Enfin à force d'entasser les preuves, Mr. D. en rapporte une qui détruit toutes les autres, & qui est bien propre à inspirer aux

quiescer aux réflexions simples & naturelles qui se présentent du premier abord contre l'opinion de Mr. Brydone, & que nous avons exposées dans le Journal auquel nous renvoyons ici.

hommes sages de l'éloignement pour quel-
 que système que ce soit, puisque dès - lors
 on ne voit plus pour s'instruire ni pour
 instruire les autres, mais uniquement pour
 établir quelque idée dont on ne voudra pas
 P. 174. se départir. " Les fouilles d'Herculanum se
 „ font à soixante & dix & même jusqu'à
 „ 112 pieds au-dessous de la superficie ac-
 „ tuelle du terrain; pour arriver à cette
 „ profondeur, on ne traverse que des cou-
 „ ches volcaniques entrelacées de petites
 „ couches de terre végétale „. Bon; voilà
 la solution de toutes les difficultés. Il n'y a
 pas 1700 ans qu'Herculanum étoit une belle
 ville, très-florissante & très-luxurieuse, au-
 jourd'hui elle est 112 *pieds au-dessous de la*
superficie actuelle du terrain, couverte de
couches volcaniques entrelacées de petites
couches de terre végétale. L'espace de 1700
 ans suffit donc pour opérer le phénomène
 pour lequel Mr. D. exige *une suite innom-*
brable de siècles. Le moien de concevoir que
 Mr. D. puisse triompher de cette observa-
 tion & qu'il n'ait pas vû qu'elle détruiroit
 toutes ses prétentions.

Cependant Mr. D. sentant en général la
 foiblesse de la preuve tirée des couches de
 lave, prétend les renforcer par la considéra-
 tion suivante. " Les volcans éteints ont été
 „ embrasés, on n'en sauroit douter, mais
 „ dans des tems si reculés, qu'il n'en reste
 „ d'autres preuves que les monumens qu'ils
 „ se sont élevés eux-mêmes „. Mais le si-
 lence des auteurs prouve-t-il effectivement

une si grande antiquité ? Non, sans doute ; Mr. D. en convient lui-même un moment après. “ On ignore ce qui se passa chez les „ Germains avant l’histoire de Tacite, & „ ce n’est que depuis la conquête des Gau- „ les par Jules César, que l’on fait un peu „ ce qui s’est passé dans l’intérieur de ce „ pays „. Les anciens volcans d’Italie font, selon Mr. D., un argument plus fort ; mais Mr. D. ignore-t-il que dans les pays mêmes, où il y a eu une foule d’historiens & d’écrivains en tout genre, on a négligé d’écrire les événemens les plus mémorables, ou que les écrits qui en faisoient mention ne sont pas parvenus jusqu’à nous ? Lors de la formation de la mer de Harlem, du Zuiderzée, de la grande révolution arrivée dans le cours du Rhin, il y avoit des écrivains dans toute l’Europe ; la Flandre & la Hollande n’en manquoient pas. Que Mr. D. nous détermine l’époque de ces catastrophes, il remportera le prix que la Société de Harlem vient de proposer. Cependant on est assez généralement persuadé que ces événemens mémorables qui ont englouti tant de villes & de villages, ne sont pas reculés au-delà de plus de quatre à cinq siècles (a). Que

(a) L’inondation qui déplaça le Rhin, paroît être plus ancienne, & pourroit dater du neuvième siècle. Mais qu’est-ce qu’un tel espace de tems à l’égard de l’âge des volcans éteints ? & cependant toutes les histoires du tems se taisent sur ce grand événement.

peut donc conclure Mr. D. du silence des auteurs sur les volcans? En 1301 il y eut une terrible éruption d'un volcan dans l'isle d'Ischia, elle dura deux mois; il y périt tant d'hommes & d'animaux, que les habitans furent obligés de se sauver en terre ferme. Voilà un événement assez récent & assurément bien digne d'avoir un historien. Cependant sans un certain *Francesco Lombardi*, on l'ignorerait absolument. Les historiens les plus célèbres de ce tems, ceux même d'Italie, n'en disent pas le mot. Il en est des phénomènes naturels & des accidens arrivés à notre globe, comme des héros & des hommes autrefois célèbres, dont nous ignorons jusqu'au nom, malgré le grand bruit qu'ils ont fait dans le monde :

*Vixère fortes ante Agamemnona
Multi; sed omnes illacrymabiles
Urgentur, ignotique longâ
Nocte carent quia vate sacro.* Hor.

A cela on pourroit ajouter bien d'autres considérations qui prouveroient de plus en plus qu'un observateur ne doit être occupé d'aucune idée exotique. 1°. Ces volcans ont été dans des païs alors très-déserts, & n'ont causé ni ravage ni catastrophe mémorable. 2°. Ils peuvent n'avoir fait qu'une seule éruption, & s'être éteint après avoir jeté des flammes l'espace de quelques heures ou de quelques jours, comme le *Monte nuovo*, dont nous parlerons tout à l'heure. 3°. Que fait-on si cette multitude de volcans (supposé

posé qu'elle soit réelle) n'a pas été une suite de la grande révolution opérée dans notre globe par le déluge; si les eaux souterraines sorties de leur demeure pour s'unir à celles du ciel, n'ont pas laissé au feu un effort trop puissant & trop libre (a) ? En ce cas, la plupart de ces volcans suivant de près l'époque du déluge, n'ont sans doute pas trouvé d'historien pour décrire leurs effets, & l'on ne doit pas s'étonner s'il n'en existe pas d'autres monumens que ceux qu'ils se sont élevés eux-mêmes.

On voit à la fin du volume la description de la naissance du *Monte nuovo*, nouveau volcan, qui se forma aux environs de Naples le 27 Septembre 1538. Phénomène terrible & bien propre à nous apprendre de quelle force sont les agens naturels, quand l'Auteur de la nature leur laisse un libre

(a) Il y a assurément dans la physique de Mr. F. & de Mr. D. des idées plus hasardées que celle là. Rien n'est plus conforme à ce que Plin le naturaliste, ce grand observateur des volcans, & après lui tous les physiciens ont écrit de la force du feu souterrain & des entraves que Dieu lui avoit mises. *Excedit profectò omnia miracula, ullum fuisse diem in quo non cuncta conflagrarent.* Hist. natur. l. 2. " Toute la nature cependant est réellement ,, pleine d'un feu très-actif, auquel Dieu donne ,, un frein jusqu'à ce qu'il soit tems de le laisser ,, agir en toute liberté „. *Spect. de la nat. t. 3. Nisi ambitu oceani & omnipotentis Dei jussu cohiberetur, universam elementaris naturæ molem in inextinguibile traheret incendium.* *Mund. subterr. part. 1. lib. 4. cap. 2. Cor. 3.*


effor, ou que l'exécution de ses ordres leur donne une nouvelle activité & une nouvelle énergie. " Il y a maintenant deux ans que la
 „ *Campana* est affligée de tremblemens de
 „ terre. Les environs de Pouzzole en ont
 „ plus souffert que toute autre partie ; mais
 „ le 27 & le 28 du mois de Septembre der-
 „ nier, la terre trembla nuit & jour à Pouz-
 „ zole, sans discontinuer ; la plaine, qui est
 „ située entre le lac d'*Averno*, le *monte*
 „ *barbaro* & la mer, fut un peu soulevée ;
 „ elle se fendit en beaucoup d'endroits ;
 „ l'eau jaillit par les crevasses ; en même
 „ tems le rivage de la mer le plus proche
 „ de cette plaine fut mis à sec sur une dis-
 „ tance d'environ 200 pas, de maniere que
 „ les poissons demeurèrent sur le sable, &
 „ que les habitans de Pouzzole s'en empa-
 „ rerent. Enfin, le 29 dudit mois, environ
 „ deux heures après le coucher du soleil, la
 „ terre creva près de la mer ; il s'ouvrit un
 „ gouffre énorme, qui vomit avec rage de
 „ la fumée, du feu, des pierres & des cen-
 „ dres boueuses ; on entendit en même-tems
 „ un mugissement égal au bruit du tonnerre
 „ le plus terrible. Le feu lancé hors de ce
 „ gouffre fut emporté vers les remparts de
 „ la malheureuse ville de Pouzzole : la fu-
 „ mée étoit noire & blanche ; la noire étoit
 „ plus obscure que les ténèbres, & la blan-
 „ che ressembloit au coton le plus blanc ; les
 „ différentes nuées de fumée paroissoient
 „ vouloir atteindre le ciel. Les pierres qui
 „ suivoient cette fumée, furent converties

„ Par les flammes consumantes en pierre-
„ Ponce, & s'éleverent à-peu-près à la por-
„ tée d'une carabine, après quoi elles re-
„ tomberent sur les bords du cratere, &
„ quelquefois dans le gouffre même; quel-
„ ques unes de ces pierres étoient plus gran-
„ des qu'un bœuf. Il est certain que la fu-
„ mée sombre empêchoit qu'on ne vît une
„ partie de ces pierres pendant qu'elles s'é-
„ levoient: mais quand elles retomboient
„ de l'air échauffé par la fumée, elles mon-
„ troient distinctement par leur forte odeur
„ de soufre, d'où elles venoient, comme les
„ pierres qu'on a tirés d'un mortier, &
„ qui ont volé au travers de la fumée de la
„ poudre enflammée; la boue étoit couleur
„ de cendre & très-fluide au commence-
„ ment; peu-à-peu elle étoit plus dure;
„ elle fut vomie en si grande quantité, qu'en
„ moins de douze heures elle forma avec
„ les pierres, dont j'ai parlé, une montagne
„ haute de plus de mille pieds. Non-seule-
„ ment *Pouzzole* & le voisinage furent rem-
„ plis de boue, mais même la ville de *Na-*
„ *ples*, où les plus beaux palais en furent
„ endommagés. La force du vent transporta
„ les cendres jusqu'en *Calabre*; elles brûle-
„ rent chemin faisant l'herbe & les arbres
„ élevés, dont plusieurs furent écrasés par
„ leur poids. Les gens s'imparioient sans
„ peine d'un nombre infini d'oiseaux &
„ d'animaux de toute espece, couverts de
„ cette boue sulphureuse; cette éruption
„ dura sans discontinuer deux jours & deux

„ nuits, cependant avec moins de violence
 „ en un tems que dans l'autre. Dans sa plus
 „ grande force on entendoit même à Naples
 „ le tonnerre de l'éruption, comme l'on en-
 „ tend le bruit des armes à feu, quand deux
 „ armées se battent.

„ L'éruption cessa le troisieme jour; il
 „ exista au grand étonnement de tout le
 „ monde une nouvelle montagne. Je mon-
 „ tai ce jour-là, ainsi que beaucoup d'autres
 „ personnes, jusqu'au sommet de la monta-
 „ gne; je regardai dans le gouffre qui for-
 „ moit un creux circulaire d'environ un
 „ quart de mille de circonférence, au mi-
 „ lieu duquel bouillonoient les pierres
 „ qui y étoient retombées, comme dans une
 „ grande chaudiere bouillante. Le quatrie-
 „ me jour l'éruption recommença; mais le
 „ septieme jour elle fut encore plus forte,
 „ cependant pas si violente que la premiere
 „ nuit. Ce jour-là beaucoup de gens, qui
 „ malheureusement étoient sur la monta-
 „ gne, furent subitement ensevelis sous la
 „ cendre, étouffés par la fumée, écrasés par
 „ les pierres ou brûlés par les flammes, &
 „ trouvés morts sur la place „





L'ordre profond & l'ordre mince (a) considéré par rapport aux effets de l'artillerie ; réponse de l'auteur de l'artillerie nouvelle à MM. de Menil-Durand & de Mezeroy. A Metz, chez Bouchard, brochure de 101 pages.

MR. D***. se déclare dans ce mémoire pour l'ordre mince ; il établit son opinion sur des raisons spécieuses & sur de grandes autorités. Tous les Journaux ont rendu compte de son ouvrage, & la plupart en ont fait l'éloge. Il a paru des observations contre Mr. du C., petite brochure de 23 pages : à ces observations on a ajouté des remarques en forme de supplément ; ces remarques n'ont pas été imprimées, & le public qui ne peut les connoître que par la voie de ce Journal, ne sera pas fâché de les y trouver.

1°. L'auteur de *l'ordre profond* dit (p. 15) que *les succès du Roi de Prusse ne permettant pas aux autres Puissances d'imaginer que par la disposition*

(a) Termes de tactique qui désignent la profondeur des bataillons. Cette profondeur chez les Grecs & les Romains étoit illimitée, & la plupart des Généraux de ces nations la considéroient comme un moyen de vaincre. Sous l'Empereur Maximilien elle étoit encore de quarante hommes, sous Charles-Quint elle étoit de quinze à vingt ; Gustave Adolphe la réduisit à dix ; Turenne à huit, & le Roi de Prusse à trois.

II. Part.

P p

à trois de hauteur il se fût affoibli, son exemple a été généralement suivi. Je ne fais si c'est à cet ordre que le Roi de Prusse a dû ses succès, mais il est certain qu'avec cet ordre il a été constamment battu par le Comte de Daun, si l'on excepte la dernière bataille où celui-ci fut blessé, & où le Roi de Prusse d'abord vaincu redevint vainqueur, grâce à la blessure du Feld Maréchal. Il est très-vraisemblable que le Roi de Prusse ne s'en fût pas tiré aussi glorieusement sans ses belles retraites. Après une bataille perdue, il se trouvoit aussi fort qu'auparavant. Il ne perdoit point de terrain, & Daun en le battant n'en gaignoit point.

2°. Mr. D*** ne s'aventure-t-il pas un peu, en disant (p. 46) que la colonne de Mr. de Menil-Durand ayant dix fois plus de profondeur que le bataillon, est six fois plus facile à pointer que le bataillon dans le sens vertical? Une plongée aussi énorme que celle que suppose une pareille assertion est inconcevable, & ne peut avoir lieu tout au plus que pour un très-petit nombre de distances.

3°. L'auteur estime la résistance d'un homme frappé d'un boulet égale à celle de trois pouces de terre moyenne faisant partie d'une masse contigue & bien appuyée. Mais les parties de cette terre moyenne enfoncées ont-elles donc avec le reste de la masse contigue la même adhésion que les parties du corps humain entr'elles? les parties enfoncées du massif communiquent-elles aux parties contigues le même mouvement que les parties enfoncées du corps humain à leurs parties voisines? la totalité du corps humain n'obéit-elle pas au mouvement du boulet tout autrement que les parties du massif, contigues aux parties enfoncées? conséquemment, le corps du soldat foudroyé ne doit-il pas embarrasser plus long-tems le mouvement du boulet qu'une égale épaisseur de parties dans le massif de terre proposé pour exemple. Or, quel est le dynamicien qui ne fait pas que les pertes de mouvement sont comme les carrés des tems de résistance?

4°. Voyons maintenant l'effet de la cartouche sur la colonne, selon le calcul de Mr. D***. Il prétend que la colonne de Mr. de Menil-Durand " ayant une profondeur dix fois plus grande que „ le bataillon, recevra par plongée à-peu-près la „ totalité des cartouches qui, dirigées vers le „ milieu de son front, auront pour diamètre en „ y arrivant, à peu-près la moitié de l'étendue de „ ce front, & même moins „. Comment est-il possible que la colonne dans l'hypothèse actuelle reçoive la totalité des cartouches, la gerbe ayant alors pour diamètre la moitié de l'étendue du front de la colonne, & même moins; c'est-à-dire, deux toises & demie, & même moins; le front n'étant haut que de cinq pieds & demi; la gerbe n'ayant point encore tout son développement à beaucoup près (puisqu'il va jusqu'à plus de dix toises de diamètre, selon Mr. D***. lui-même), & par conséquent les balles qui passent sur les têtes du premier rang ne pouvant plonger sur la colonne. Je croyois que le coup le plus fâcheux pour la colonne étoit celui où les balles plongeioient sur elle en plus grande quantité, & par conséquent celui où la gerbe avoit à peu-près son plus grand développement. Je sais que les balles les plus éloignées de l'axe de l'espece de cône recourbé qu'elle décrit, ont moins de vitesse que celles qui sont plus rapprochées autour de cet axe, & baissent plus à distances égales, & par conséquent la partie supérieure du cône doit être plus fournie de balles que la partie inférieure. Il ne faut pas être grand physicien pour sentir cela, parce que les balles du milieu ont essuyé moins de frottement, & qu'elles obéissent plus directement à l'impulsion principale de la poudre, qui est selon l'axe de la pièce. Mais cette réflexion ne présente rien qui puisse ramener le segment supérieur de la gerbe que l'on suppose si peu développée sur le petit espace de dix toises de profondeur qu'a la colonne. Cette idée toutefois paroît plus défavantageuse au système de la colonne qu'au bataillon. Mais ce n'est ni l'ordre profond ni l'ordre mince que je combats; je me

borne à quelques réflexions sur le système de Mr. D***.

5°. L'auteur continuant l'examen de ce que peut souffrir la colonne de Mr. de Menil-Durand du tir à cartouches (p. 78) dit que *la colonne indépendamment de 5 toises quarrées que porte son front, a encore une profondeur de 6 toises sur 10 (sans doute parce que cette colonne s'élargit dans sa profondeur); & que ces 60 toises de surface étant en projection, eu égard à la plongée des cartouches, n'équivaudront qu'aux deux tiers & même à la moitié d'un plan vertical qui correspondroit à cette projection.* Cette assertion est aussi vague, aussi fautive que celle qui a donné lieu à ma seconde observation. Elle n'a aucune considération de la différence des distances. D'ailleurs notre auteur ne fait aucun état des intervalles qu'a mis Mr. de Menil-Durand dans l'intérieur de sa colonne. Pourquoi cela s'il vous plaît? est-ce que ces intervalles doivent autant faire souffrir la colonne que si elle étoit pleine dans toute sa profondeur?

6°. Mr. D***. évalue ensuite (p. 79) le nombre des balles effectives que doivent donner contre la colonne 144 coups à cartouches dont 72 des pieces de 8 ou de 12, & 72 des pieces de 4. Les 72 coups des premieres donnent 480 balles efficaces, & les 72 coups des pieces de 4 en donnent 252. D'où l'auteur conclut par addition que le produit total des 144 coups à cartouches est 624 balles efficaces. Depuis quand 480 & 252 font ils 624? ce résultat est le fruit d'une distraction un peu forte.

7°. Mais où l'auteur m'a sur-tout surpris, c'est dans le calcul qu'il fait des ravages que doit causer la totalité de son feu dans la colonne. Il trouve qu'il s'en faut 222 hommes (a) qu'on puisse supposer un homme existant dans cette colonne avant qu'elle aborde l'ennemi. Ce défaut de 222 hommes devoit lui faire faire une réflexion bien simple: savoir que tout son calcul portoit à faux,

(a) Il auroit dû dire 330

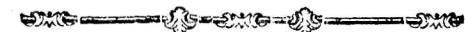
en ce qu'il supposoit la colonne toujours également dense, également fournie, également étendue, également exposée & que par conséquent tout le désordre calculé que devoit causer le feu dans la colonne étoit un désordre faux & mal combiné.

8°. L'auteur compose & décompose à sa manière la colonne de Mr. de Menil-Durand. Il semble qu'il devoit s'en tenir à la dernière de 16 hommes de front sur 24 de profondeur; puisque c'est celle à laquelle Mr. de Menil-Durand s'est borné à la fin. Point du tout, il la renforce à son gré. Le voilà (p. 82) qui lui donne 500 hommes. A-t-il quelque intérêt à ces variations? Est-ce cette colonne de 500 hommes à laquelle il donne 5 toises carrées de front & 10 toises sur 6 (il a voulu dire sur 4) de profondeur; laquelle, en regardant sa projection de 50 toises carrées (& non 60) comme aussi exposée que son front, donne au feu 55 & non 65 toises carrées de prise; & 30 toises carrées seulement en appréciant ce que donne de prise la projection des 50 toises carrées à la manière de Mr. D***. lui-même, c'est-à-dire à 25 toises carrées.

Il y a ici une réflexion singulière que cet auteur ne fait pas, mais qui se présente à ses lecteurs. Pourquoi cette colonne de 500 hommes qui donne au feu 30 toises carrées de prise, étant mise en bataillon sur 3 de hauteur donne-t-elle au feu par son front seul une exposition de 55 toises carrées & plus? Si on me répond que vû la perfection actuelle du pointage, ces 500 hommes sous une exposition de 30 toises carrées ne donnent pas moins de prise au feu ennemi que sous un développement de 55 toises: je prévient que je sens & le fort & le foible de cette raison, ainsi que tout militaire attentif le sentira: & que par conséquent on ne satisfera pas. Parce que le bataillon est plus long-tems sous le même tir du total du feu ennemi que la colonne dont le point de mire pour le feu de biais change à chaque instant. C'est à quoi Mr. D***. ne fait point attention à la p.

46, lorsqu'il dit que la colonne est dix fois plus long-tems sous le même tir que le bataillon. Il falloit dire sous le même tir direct.

La suite l'ordinaire prochain.



Recueil de deux mémoires concernant le mariage des Protestans en France. 1776. Un vol. A Liege chez Orval-Demazeau.

Nous avons parlé en son tems d'un dialogue entre un prétendu Curé & un prétendu Evêque. Les deux mémoires que nous annonçons ici sont une réponse complète à tous les raisonnemens du dialogiste ; nous nous étions contentés de remarquer quelques-unes de ses contradictions & de ses incon séquences *, on trouvera ici tout ce que la religion, la raison, la politique peuvent opposer à l'esprit tortueux de l'hérésie armée de ses sophismes & de ses altieres prétentions (a).

* Voyez le Journal du 1. Janvier 1775, p. 70.

Le premier mémoire paroît sous le nom de *mémoire politico-critique*, où l'on examine s'il est de l'intérêt de l'Etat d'établir pour les Calvinistes une nouvelle forme de marier.

(a) Ces mémoires ne sont pas nouveaux, mais on les fait reparoitre par une nouvelle édition à l'occasion des plaintes réchauffées des Calvinistes. C'est un ouvrage de l'Abbé Ca**. Ceux qui les ont attribués au P. R. ne se connoissent ni en stile ni en choses.

L'auteur commence par faire une distinction remarquable entre les personnes que le mémoire des Protestans a pû séduire. Car quoique le troupeau du genre humain ne pense point & que toutes ses idées soient adoptives (a), cette adoption a cependant différens motifs, qu'il est bon de ne pas confondre. " Parmi les personnes qui y ont ap-
 „ plaudi, il y en a en qui l'esprit de reli-
 „ gion est tellement affoibli, qu'elles n'ont
 „ pas la force de réclamer pour aucune ;
 „ & ceux-là pour lesquels je n'aurois pas
 „ pris la peine d'écrire, auroient besoin
 „ pour être persuadés, que par une suite
 „ inévitable de l'incompatibilité de ces deux
 „ religions, leurs possessions fussent rava-
 „ gées. D'autres à qui l'intérêt de l'Etat est
 „ cher, jugeant de l'avenir par le passé, sur
 „ lequel ils sont trompés, ont cru sur la
 „ foi d'un auteur, qui n'ose pas se nom-
 „ mer, que le royaume avoit été ruiné par
 „ le changement de religion, & qu'il alloit
 „ l'être une seconde fois, si on n'adoptoit
 „ ce système ; & c'est pour ceux-ci que je
 „ me suis livré à des calculs ennuyeux, mais
 „ nécessaires. Ils y verront avec surprise, à
 „ quel point étoit grande l'erreur dans la-
 „ quelle on a vécu, sur ce fait, jusqu'à ce
 „ jour ; & cette connoissance les détachera
 „ certainement d'un système mille fois plus

(a) Paroles de Mr. de Chesterfield. V. le Journ. du 1. Juillet, p. 323.

„ ruineux , que tous les partis qu'on pour-
 „ roit prendre. D'autres enfin , séduits par
 „ un sentiment encore plus louable , ont
 „ paru adopter cet expédient , parce qu'ils
 „ s'étoient imaginés qu'il n'y avoit que ce
 „ moyen d'affûrer aux enfans leur état , aux
 „ meres leur honneur , au mariage leur du-
 „ rée , aux successions leur ordre ; aux fa-
 „ milles la concorde , au royaume la tran-
 „ quillité : mais si l'humanité seule a pû les
 „ déterminer , un intérêt plus puissant &
 „ puisé dans la même source , les ramenera
 „ à un autre avis , .

Il ne faut pas croire au reste que l'auteur
 qui parle ici , soit un intolérant redoutable
 & sanguinaire ; c'est un théologien pacifi-
 que , un excellent citoyen ; il opine à ac-
 corder plutôt tout aux Calvinistes que de
 maintenir la Religion par la violence. “ On
 „ peut remédier à tout sans faire du mal à
 „ personne. S'il n'y avoit que la voie de la
 „ persécution pour y parvenir , plutôt que
 „ de lui prêter le secours de mes conseils
 „ & de ma plume , je dirois avec un Ro-
 „ main : *Quidquid sine sanguine civium*
 „ *ulcisci nequitur , jure factum sit* , .

Sall. bel.
 Jug.

Il n'est pas possible de mettre dans un
 écrit plus d'ordre & plus de dépendance
 dans les matieres. L'auteur fixe d'abord l'é-
 tat de la question par le nombre des Pro-
 testans qui sont en France : on l'a énormé-
 ment exagéré pour donner de vaines espé-
 rances ou de vaines terreurs , pour faire de-
 sirer les avantages qu'ils peuvent procurer

au royaume , ou pour faire redouter les effets de leur révolte. On démontre ici qu'ils ne passent pas le nombre de quatre cents mille. On fait voir ensuite que la liberté qu'ils se sont donnée à l'égard des mariages clandestins défendus par les loix , est très-récente & qu'il est bien plus aisé & plus convenable de l'abolir que de l'autoriser. Vient ensuite le calcul des biens qu'a procuré la révocation de l'édit de Nantes & des maux qu'il a occasionnés. L'auteur qui voit en détail & qui possède le talent de l'analyse , fait voir avec évidence qu'il n'y a aucune espèce de comparaison à faire entre les uns & les autres ; il démontre que toutes les espèces de dommage que cette révocation pourroit avoir amené , vont à peine à deux & demi par cent. " Tout se réduit donc à deux & demi
" pour cent de perte d'habitans , de trou-
" pes, d'argent & d'industrie, voilà bien de
" quoi pousser les hauts cris ! Si on avoit
" tenu un registre fidele des personnes qui
" ont péri dans les guerres civiles , que l'hé-
" résie de Calvin a suscitées à la France , on
" conviendrait que Louis XIV n'a pas ache-
" té cher le repos qu'il a voulu assurer à
" ses sujets en bannissant de ses Etats une
" religion inquiète & remuante , ennemie
" de toute hiérarchie , toujours armée ou
" prête de s'armer ; & loin de blâmer la po-
" litique d'un aussi grand Roi , on loueroit
" sa générosité qui n'a pas hésité de faire
" de pareils sacrifices au bonheur de ses
" peuples "

L'auteur fait différentes réflexions sur le génie inquiet & déguisé de la secte, sur ses protestations de soumission & d'obéissance, sur les terreurs qu'elle tâche d'inspirer avant même qu'elle ne soit en état d'exécuter ses menaces. " Mais de quel motif l'anonyme ôse-t-il
 „ se servir pour faire réussir son projet? Les
 „ Protestans, s'ils sont fideles, se tairont-ils
 „ là-dessus, & ne défavoueront-ils pas haute-
 „ ment un apologiste qui nous les représen-
 „ te sans cesse prêts à s'armer, si on veut
 „ les contraindre d'obéir aux loix, capables
 „ de tout, si on ne leur accorde rien? Est-
 „ ce là le langage d'un citoïen, d'un poli-
 „ tique, d'un homme sage, est-ce le moïen
 „ de faire goûter une nouveauté? Qui a
 „ jamais écrit tant de mal contre les reli-
 „ gionnaires que cet auteur inconsidéré,
 „ même lorsqu'il plaide leur cause? A-t-
 „ on jamais désarmé un Roi en lui faisant
 „ appréhender une révolte? A-t-on jamais
 „ conseillé à son Prince de favoriser la mul-
 „ tiplication d'une espece de sujets qu'on
 „ lui montre en état de lui résister dès-au-
 „ jourd'hui; & si les protestans maltraités,
 „ c'est-à-dire, obligés de se conformer aux
 „ loix de l'Etat, comme ils le faisoient avant
 „ la guerre, sont déjà suffisamment en force
 „ pour exciter du trouble & mépriser les
 „ ordres de leur Souverain, qui ôsera être
 „ le garant dans le Conseil du Roi de la
 „ tranquillité publique, lorsqu'ils seront par-
 „ venus à ce degré de population, tant pré-
 „ dit & calculé par l'anonyme „.

Ce mémoire finit par une récapitulation des raisons opposées aux argumens que les Protestans ont cru les plus décisifs en leur faveur. Leur utilité balancée contre 150 ans de révolte , de sang & de carnage , est à peine un grain qui puisse entrer en compte. Tous les avantages qu'ils promettent sont ou incertains, ou imaginaires, ou de peu de considération ; les plaies qu'ils ont faites au royaume sont réelles & visibles, elles ont saigné trop long-tems pour que le souvenir en soit effacé. " J'ai dit ailleurs, leurs qu'il ne falloit pas acheter trop cher des citoiens ; j'ajouterai ici qu'il vaudroit mieux n'avoir point de mains industrieuses, que d'avoir des bras prêts à s'armer contre l'Etat : & c'est à quoi on travailleroit si sous ce prétexte de faciliter les mariages & d'accroître le nombre des sujets, on accorderoit aux Protestans la forme de se marier qu'ils demandent, parce qu'on releveroit un parti dont la politique veut qu'on efface jusqu'à la mémoire,,"

On voit par-tout un esprit attentif à qui rien n'échappe, à qui rien ne fait illusion, un esprit solide qui dédaigne les exagérations & les emphases de l'écrivain qu'il combat, & qui montre la vérité avec autant de simplicité qu'elle en a elle-même. Le résultat de tout ce qu'il disserte sur cette matiere est la vérification de ce passage de Florus, placé ingénieusement à la tête du mémoire : *Expedit quæsi agræ faucibus Reipublicæ quodammodo requiescere, ne vulnera*

nera curatiōne ipsā rescinderentur. Les observations politiques que l'auteur mêle à ses raisonnemens, sont bien propres à régler les vûes de ceux qui sont à la tête des Etats; tels sont les passages suivans : " Il n'est
 „ rien de si dangereux en fait d'administra-
 „ tion, que de varier. On ne fait & défait
 „ pas des loix sans que la constitution de
 „ l'Etat en souffre : *Mutatio legis signum*
 „ *cadentis Imperii* „. --- " Les nouveautés
 „ sont toujours suspectes au sage, & sou-
 „ vent funeste à la République; il n'étoit
 „ permis chez un peuple de la grande Gre-
 „ ce * de proposer l'abrogation ou l'éta-
 „ blissement d'une loi, que la corde au col,
 „ afin que l'auteur de la proposition fût
 „ étranglé sur le champ, si elle n'étoit pas
 „ jugée utile „. --- " *Il y a grand doute*, dit
 „ Montagne *, *s'il se peut trouver aussi évi-*
 „ *dent profit au changement d'une loi reçue,*
 „ *telle qu'elle soit, qu'il y a de mal à la*
 „ *remuer.* C'est ainsi que pensoient les phi-
 „ losophes de l'antiquité; Platon ne croioit
 „ pas que l'on pût changer la musique, sans
 „ altérer la constitution de l'Etat. Mais si
 „ la délicatesse scrupuleuse de ce sage tou-
 „ chant les innovations, alloit jusqu'à lui
 „ faire craindre qu'un changement dans le
 „ mode pût en causer un dans la société;
 „ de quel œil lui & ses semblables auroient-
 „ ils vû la moindre altération dans les cho-
 „ ses qui intéressent la Religion, & de quels
 „ noms auroient-ils appelés nos mauvais
 „ politiques, qui applaudissent à des projets

* les Tu-
riens.

* Essais liv.
I. p. 162.

Liv. 4 des
loix.

„ si dangereux ? „ ---- “ On peut favoir en
 „ général que les campagnes manquent d’ha-
 „ bitans ; peut-être y en auroit-il assez , si
 „ ceux que la misere & le luxe ont fait
 „ refluer dans les villes , retournoient dans
 „ les lieux dont ils font fortis „. --- “ Com-
 „ bien de braves guerriers seroient restés
 „ inconnus & oisifs , si des freres ou des
 „ oncles , membres de ce *corps oisif* (du
 „ Clergé) & s’il en faut croire nos mau-
 „ vais politiques , *si nuisible à la société* , ne
 „ les avoient aidés à se produire & à se
 „ soutenir au service de leur Roi , &c. &c. „.
 Nous parlerons l’ordinaire suivant du *Pa-
 triote catholique* , titre du second mé-
 moire contenu dans ce volume.



*Relation , ou Journal d’un Officier françois
 au service de la Confédération de Polo-
 gne , pris par les Russes , & relégué en
 Sibérie. A Amsterdam 1776 , aux dépens
 de la Compagnie.*

Ceux qui blâment avec tant d’amertume
 le gouvernement françois , & qui exal-
 tent avec tant d’ardeur celui des Russes , peu-
 vent lire cette brochure ; ils seront guéris
 d’une erreur de laquelle il ne leur eût pas
 été difficile de se préserver , s’ils avoient eu
 moins de confiance dans les déclamations des
 philosophes.

Lettre à l'Auteur de ce Journal.

“ **D**ans votre Journal du 15 Juillet, p. 434, vous semblez vous applaudir de ce qu'enfin toute l'Europe littéraire s'est déclarée pour la supposition des lettres de Ganganelli, que vous avez démontrée le premier, & dans le tems que ces lettres jouissoient du plus grand crédit ; je dois vous apprendre que ce sentiment n'est pas encore aussi général que vous semblez le croire. La gazette allemande de Francfort, N^o. 104, plaide encore pour l'authenticité ; la raison qu'elle allègue, est qu'aucun de ceux à qui elles sont adressées, ne réclame contre (a). Il est vrai

(a) Cette raison ne peut se présenter à l'esprit de ceux qui ont lu ce que nous avons disserté là-dessus, & il n'est pas en notre pouvoir d'obliger les autres à le lire. Nous avons observé, 1^o. que la plupart de ces lettres ne portoient pas de nom, que les autres étoient presque toutes adressées à des morts (15 Avril, page 571). 2^o. Que c'étoit un trop grand honneur pour des simples Chrétiens d'être en correspondance avec le Pape, pour qu'ils combattent cet honneur, quand même il seroit supposé, par une réclamation publique (ibid, page 531). 3^o. Que ces lettres étoient encore aujourd'hui inconnues en Italie, & qu'étant presque toutes adressées à des Italiens, il n'étoit pas naturel que ceux-ci protestassent contre ce qu'ils ignorent (15 Juillet, p. 434.) &c. &c. En vérité il est un peu rebutant de devoir répondre à de pareilles objections, lorsqu'on ne reçoit aucune réponse à tant de démonstrations du premier ordre, qui mettent la supposition de ces lettres dans un jour à ne pas échapper aux taupes de la littérature.

que cette raison laisse subsister en entier celles que vous avez alléguées, & qui porte la chose jusqu'à l'évidence *; mais l'observation du gazetier fait impression sur ceux qui ne vous lisent pas, & j'ai cru bien faire en vous la communiquant „ J'ai l'honneur, &c.

* 15 Avril,
p. 570. ----
15 Mai, p.
85. ---- 1er.
Juin, p. 175.

Nous avons parlé dans le Journal du 1. Juillet, page 370, de l'Ode latine présentée par les écoliers du College noble de St. Lambert à Mr. le C. de Walderdorff, élu Doien du Chapitre de la Métropole de Treves; cette Ode qui nous a été envoïée, mérite assurément des éloges dans un tems où la langue, & sur-tout la poésie des Romains font si généralement négligées. Nous en transcrivons ce passage, où le Poëte parle des lumieres que Mr. le C. de W. a recueillies dans les voïages qu'il a faits en différentes provinces de l'Europe.

. *Trevirum spem tacitus diu*
Versans, ipse moras providus injicis:
Illam ut largius expleas.
Et jam magnanimæ regna THERESIÆ,
Famque acris patriam visere Britonis,
Regumque hospitium Francigenum juvat,
Et Romam caput urbium.
Quamcunque intereâ conspicuus subis
Aulam, fixa tuo lumina vultui
Hærent, assiduis te manet addita
Admiratio plausibus.
At nec tu, populos cernere gestiens,
Discedis vacuus: tu sapientiam
Virtutemque viæ fers pretium, redus
Hyblææ ut volucris favum.

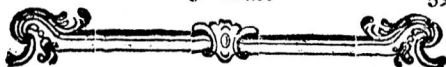
Thionville est le mot du dernier Logogriphe.

E N I G M E.

Toujours inconstante & légère,
 Je me fais aimer ardemment ;
 Et le plus agréable amant,
 Sans moi n'auroit pas l'art de plaire.
 De la Dame & du Cavalier
 Tour-à-tour je reçois l'hommage.
 Je suis folle & commande au sage.
 Je ne fais rien & suis de tout métier ;
 La raison contre moi n'est jamais la plus forte,
 Les Rois même à leur tour réverent mon pouvoir.
 Je décide à la Cour de tout, sans rien savoir,
 Et malgré les savans mon suffrage l'emporte.

☞ Nous nous étions fait une règle de répondre exactement à toutes les lettres qui nous étoient adressées à quelque sujet que ce fût ; mais depuis qu'elles se multiplient au point qu'il n'est plus possible de nous acquitter de ce devoir de bienveillance, sans affaiblir l'attention que nous devons à d'autres objets ; nous prions ceux qui nous écrivent, de se contenter de l'usage qu'on fera de leurs lettres lorsque la chose le permettra, & de ne pas trouver mauvais que nous ne leur fassions pas d'autre réponse.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 27. Juin.) L'Am-
bassadeur de France aiant été informé
que Mr. Bories, Consul de France à Ale-
xandrie, avoit été tué par un Bedouin (a),
vient d'en demander une satisfaction éclatante & l'a obtenue du Grand-Sultan qui a

“ Le Consul étoit allé prendre le divertissement de la chasse dans les environs d'Alexandrie avec quelques uns de ses amis ; l'un d'eux avoit pour domestique un jeune Toscan. Celui-ci s'étant éloigné de la compagnie, sauta dans un champ de fèves pour tirer après un oiseau. Le propriétaire l'en réprimanda en lui disant en langue turque : *can senza fede* ! Le Toscan se croyant grandement insulté par ces paroles, tira un coup de fusil sur le Turc qu'il tua. Les valets du Turc témoins de cela, se jetterent sur le meurtrier qu'ils pendirent en trois minutes à un arbre ; puis ils coururent après le reste de la compagnie pour lui faire le même traitement. Le Consul de France, informé de ce qui s'étoit passé, se tint renfermé dans sa maison & n'en sortit point pendant plusieurs jours. Enfin le Gouverneur d'Alexandrie lui fit dire qu'il pouvoit se montrer sans danger. Le Consul ayant ajouté foi à ce message, sortit avec son Janissaire ; mais à peine fut-il à moitié chemin qu'on lui déchargea entre les épaules un coup de pistolet qui l'étendit par terre. Son janissaire volant à son secours risqua d'être frappé d'un coup de sabre que le meurtrier voulut lui porter avant de prendre la fuite.

II. Part.

Qq

envoïé à cet effet des ordres précis à Alexandrie. Le Gouverneur du Caire a envoïé un Officier pour prendre connoissance du délit & pour punir le coupable qu'on n'avoit pas encore trouvé le 15 du mois dernier. On fait feulement qu'il étoit frere du Bedouïn affaffiné par l'Italien, & qu'il avoit juré de le venger sur le premier Franc qu'il rencontreroit.

Le 13 de ce mois, la Porte a reçu neuf têtes, qu'on dit lui avoir été envoïées par le Pacha de Seyde, & être celles des principaux Officiers d'Aly-Daher, fils du feu Chéik-Daher : quelques-uns affûrent même que celle d'Aly-Daher se trouve dans le nombre : mais cette supposition paroît d'autant moins vraisemblable que le Capitain-Pacha, chargé d'aller combattre ce rebelle, n'a pû encore exécuter cette commiffion. Selon les dernieres nouvelles qu'on a reçues de lui, il étoit entré à Metelin avec toute sa flotte, composée de 13 vaisseaux de guerre & 4 galeres ; & l'on ignoroit si, avant de se rendre sur les côtes de Syrie, il iroit visiter le port de Smyrne. D'ailleurs l'on n'apprend aucune particularité ni de la prise d'Aly-Daher même, ni de celle de ses Officiers. Quoiqu'il en foit, ces neuf têtes ont été exposées, selon l'usage, à la vûe du public, avec plusieurs autres reçues le même jour des provinces voisines de la Perse, nommément d'Erzerum.

Le Grand-Seigneur avoit fait présent il y a quelque tems de biens considérables en

Bulgarie à un Prince tartare , réfugié dans ses Etats. Son fils , à qui il tardeoit d'en devenir le maître , l'a cruellement massacré ; & pour éviter la peine que méritoit un tel procédé , il s'est associé à une troupe de brigands qui commettent des cruautés inouïes dans cette province. Sur cet avis , Sa Hauteſſe a ordonné à ſes troupes de leur donner la chaffe dans les campagnes , ainſi que dans les forêts où ils auroient pû ſe retirer. La mere de ce fils dénaturé vient d'être miſe aux fers , pour n'avoir pas prévenu ce paricide dont elle étoit informée.

Quoiqu'on attende encore des nouvelles ultérieures de la priſe de Baſſora , on aſſûre toujours que cette ville après avoir eſſuïé une famine des plus affreufes , a été enſin obligée de ſe rendre. On ajoute qu'en conféquence pluſieurs familles arabes , profeſſant la religion des Perſes & descendant des Scythes , ſe ſont déclarées en faveur des Perſans , & qu'une ſeconde armée perſanne eſt en marche pour Bagdad. Qu'en outre grand nombre de troupes ennemies ſont entrées dans l'Arménie , & qu'il y a tout lieu de craindre que les ennemis ne faſſent encore d'autres tentatives contre cette province.

R U S S I E.

PETERSBOURG (*le 30 Juin.*) Les doutes ſur le voiage du Grand-Duc ſe ſont enſin diſſipés. Ce Prince eſt parti d'ici le 24 de ce mois avec une ſuite très-confidérable.

Le Prince Henri de Prusse a pris le 25 la même route. Lorsque S. A. R. prit congé de l'Impératrice à Czarsko-Zelo, Sa Majesté lui fit présent d'une garniture complète de boutons & de boucles de brillans, ainsi que d'une épée, d'une tabatiere & d'un étui, le tout d'or & enrichi de pierres de saphyr & de diamans. On évalue ces différens bijoux ensemble à une somme de 50 mille roubles. Les Officiers de la suite du Prince ont aussi reçu des présens, à proportion de leur rang. Le gros de la nation n'est pas informé du voiage que le Grand-Duc fait dans les païs étrangers; & on a fait courir le bruit que ce Prince alloit visiter Riga & quelques autres places de l'Empire.

Le Prince héréditaire de Hesse-Darmstadt a reçu en présent de la Cour de Russie une somme de 800 mille roubles, & il en retirera en outre une pension fort considérable durant sa vie.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 17 Juillet.) Les Diétines ont commencé le 15, & ont été assez tumultueuses dans les endroits dont on a jusqu'à présent reçu des nouvelles. Celle de cette capitale est la seule pacifique. Le Comte Mokbanowski & le Comte Sobolewski qui ont été proposés par le Comte Alexandrowitz, Président de la Diétine, ont été nommés Nonces d'une voix unanime. Le Comte Pulawski, frere du fameux Pulawski, est nommé

mé Nonce à Rawa. On fait défilér chaque jour des troupes russes du côté des villes où se tiennent les Diétines pour l'élection des Nonces. Il est encore arrivé tout récemment en Volhynie un régiment d'infanterie ; & un régiment de Housfards est en marche pour la même province. On ajoute qu'il arrivera aussi bientôt cinq bataillons de Chasseurs, dont un destiné pour cette place & les quatre autres pour la Lithuanie. C'est ainsi qu'on nous prépare à une Diète libre. Les Magnats, qui n'aiment pas ce genre de liberté, ont jugé à propos de se confiner dans les contrées limitrophes de l'Ukraine & dans quelques districts de Lithuanie. Là sous prétexte de jouir de la belle saison & de se rendre des visites réciproques, ils se font concertés entr'eux pour former un parti. Ils ont répandu dans le public que le Roi alloit s'affûrer une puissance despotique sur la nation aussi bien que l'hérédité du trône à sa famille ; que les Dissidens obtiendroient les premières charges dans l'administration, le Conseil & l'armée ; qu'on leur accorderoit la même liberté de conscience qu'aux Orthodoxes ; qu'on ôteroit aux maisons trop puissantes les Starosties & autres biens roiaux dont elles avoient été gratifiées, &c. que tous ces projets sont formés & qu'on n'attend que la Diète pour les exécuter ; que la Diète ne doit être considérée que comme une pure formalité, puisque de tous ceux qui y assisteront, les uns sont déjà vendus au parti de la Cour, & les autres seront

contenus par la présence des troupes étrangères qui président déjà aux Diétines, comme elles présideront indubitablement à la Diète, &c. On voit circuler particulièrement la lettre encyclique que Mr. le Comte de Branicki, Grand-Général de la Couronne, a adressée à ses citoyens ; il les exhorte à conserver le dépôt des loix qu'ils ont reçu de leurs ancêtres. Il y excite ceux qui ont l'espérance de devenir Nonces à la Diète prochaine, à s'armer d'un courage que rien ne puisse intimider. Ce Seigneur fait une figure de Roi en Lithuanie, où se trouve aussi le Grand-Général de cette province. Ils sont l'un & l'autre d'une libéralité extraordinaire ; ils répandent leurs largesses sur tout le monde. Les Russes n'empêchent pas qu'on accepte leurs présents ; mais ils font en sorte qu'ils ne puissent produire de la reconnaissance.

Suivant le calcul qu'on a fait des impôts, on a trouvé que le païs ne pouvoit pas les supporter, & on travaille à les faire diminuer par la Diète prochaine. Il paroît aussi que l'état militaire de 30,000 hommes ne restera pas sur le même pied, mais qu'on le réglera suivant la constitution de 1717.

Le Prince Sulkowski, Maréchal du Conseil-permanent, vient de publier deux manifestes violens qui ne nous préparent qu'à de nouvelles dissensions ; l'un de ces manifestes est contre le Prince Lubomirski, Grand-Maréchal du royaume, pour ne lui avoir pas permis de conserver les Juifs dans les faubourgs derrière les fossés, & l'autre contre

le Grand-Chancelier de la Couronne, pour l'avoir obligé à restituer aux Hermites de St. Paul le terrain qu'il avoit pris sur ces Religieux, pour y bâtir sa Nouvelle-Jérusalem.

On voit circuler un écrit de la ville de Dantzic, au sujet d'une prétention qu'elle forme depuis plus d'un siècle sur la République, qui la reconnut à la Diète de 1661. La somme qu'elle réclama dans ce tems est de quatre millions & demi & davantage. La ville se feroit contentée alors de deux millions; mais elle pourroit bien actuellement demander les intérêts de ce capital. Quelques-uns veulent inférer d'une telle demande que cette ville anféatique ne fera plus long-tems sous la protection de la Pologne.

Les Autrichiens placent des poteaux le long de la Vistule, quoique les Commissaires démarcateurs aient quitté ce pais depuis long-tems. Ils en ont planté depuis Ludwinowa jusqu'à Krzemionka, sans qu'on ait pû deviner jusqu'ici quelles sont leurs vûes.

Le Prince de Repnin est arrivé le 30 Juin à Choczim, forteresse frontiere de la Podolie, & il a passé le Niefter avec les cérémonies usitées, accompagné d'un Commissaire ottoman. Ce Seigneur, qu'on se flattoit de voir ici, ira en droiture à Pétersbourg.

Le 10 de ce mois, trois Cadets de bonne maison ont eu le malheur de se noier en se baignant dans la Vistule; de ce nombre est un jeune Prince de Radziwil. On n'a pû

jusqu'ici , malgré toutes les recherches , que trouver un seul des submergés.

E S P A G N E.

MADRID (le 10 Juillet.) La Cour est revenue le 27 du mois dernier du château d'Arranjuez en cette résidence, & l'Infant Dom Louis est parti dans la nuit pour aller se marier à Olias, d'où ce Prince est passé avec son épouse au palais du Marquis d'Altamira, où il fixera son séjour. Le mariage de ce Prince est public depuis que S. M. a envoyé au Conseil-suprême de Castille l'avis suivant : “ *L'Infant mon frere m'a demandé par écrit la permission de se marier avec Dona Marie-Thérèse de Vallabriga, fille, nièce & descendante de Dom Antoine d'Albret & autres Rois de Navarre. Je le lui ai permis sous la condition que ladite Marie-Thérèse n'acquerra aucun rang & conservera toujours le sien. Je permets à l'Infant de disposer de ses biens libres en sa faveur & en faveur de ses enfans ; si mon frere veut quelquefois venir à la Cour, il y viendra seul, après m'en avoir demandé la permission.* ”

Extrait d'une lettre écrite de Buenos-Ayres, le 10 Avril, par Dom B. de C. à son correspondant à Madrid.

J'ai beau vous demander, Monsieur, si nous sommes en guerre avec le Portugal, vous me répondez toujours sur le même ton, “ nous sommes en paix avec nos bons amis les Portugais ; çø

qui se passe chez vous, ces petites chicanes sont des tracasseries qui ne méritent pas l'attention des deux Cours, & ne peuvent jamais troubler la bonne harmonie qui regne entre elles,,. Je crois qu'on donne à-peu-près la même réponse à Mr. de Vertis, notre Général, qui depuis très-long-tems ne cesse de demander des troupes, & à l'heure qu'il est nous n'avons ici que trois régimens d'Europe à joindre avec nos milices. C'est bien peu pour défendre l'immense étendue de terrain que nous avons à garder. Les Portugais au contraire ont un corps d'armée tel qu'ils ne l'ont jamais eu dans ce pais. Il y a longtems qu'ils s'avancent de plus en plus dans nos terres, qu'ils empiètent chaque jour sur nos possessions, qu'ils attaquent, qu'ils font main-basse sur tout ce qui leur résiste : mais je vous ai déjà écrit tout cela dans mes précédentes. Depuis, nous avons encore eu plusieurs affaires avec nos *bons amis & alliés*, & tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, il est mort bien de braves gens de part & d'autre, & tout cela en *très-bonne amitié*, comme vous dites. Dans le petit combat naval du mois passé ou cinq de nos navires furent attaqués par 12 navires portugais sur le lac de *los Patos* (des canards) les nôtres se défendirent si bien que nos *chers voisins* furent obligés de se retirer avec perte de beaucoup d'hommes & de trois de leurs navires; le Commandant de leur escadre, qui étoit Anglois, fort piqué de ce mauvais succès s'en prit à deux Officiers anglois qui selon lui n'avoient pas fait leur devoir, & après quelques *god-damn*, il leur brûla la cervelle avec ses pistolets, & puis il se tua lui même. Mais ce qui vient d'arriver à cent lieues au nord de cette place est dans un autre genre. Les Portugais *nos bons amis* au nombre de 9 régimens d'Europe avec des Officiers allemands & anglois sur une escadre de 30 navires & de 300 canots, ayant remonté Rio Grande, (cette riviere débouche dans le lac des canards qui communique à la mer du nord à 85 lieues ou environ) au dessus de l'embouchure de la riviere de la Plata) se présenterent vers la fin de Mars à la vue de

nos forts & territoires. Le peu de troupes que nous avons de ce côté-là, joint à quelques milices, se rassemblèrent pour résister aux Portugais. Le 2 Avril notre petit camp fut attaqué dans toutes les formes; nos troupes se défendirent avec toute la valeur possible; mais enfin après une perte d'environ 400 hommes, elles furent obligées de céder à la supériorité du nombre le champ de bataille avec l'artillerie & les munitions. Le fort Ste. Thecle se rendit ensuite par capitulation, & le reste de nos gens est venu se réfugier au fort Ste. Theresé sur la côte de la mer du nord. Notre Général, qui y est accouru de Monte Video, tâche de le renforcer avec l'artillerie de nos vaisseaux; cependant si les Portugais se présentent, il n'est guere possible de sauver cette forteresse. De-là ils tomberont naturellement sur Monte-Video, puis sur Buenos-Ayres, & ces places une fois perdues nous reviendrons en Europe vous demander de vive voix " si ces petites tracasseries *ultra-marines* valent ou non la peine d'être examinées, & si la bonne harmonie entre les deux nations subsiste encore malgré ces infractions manifestes ,,"

Les Peres Martin de Torres & Edouard de Radkerspurg ont eu l'honneur de se couvrir devant le Roi, comme Grands d'Espagne, le premier en qualité de Général des Religieux de la Rédemption, le second comme Général de l'Ordre des Capucins; & à cette occasion ils ont adressé chacun un petit discours à S. M. & à la Famille royale. Le Duc d'Arcos & le Comte de Salvatierra ont fait les fonctions de parrains.

P O R T U G A L.

LISBONNE (le 6 Juillet.) Comme les médecins ont jugé que les eaux minérales

pourroient servir au rétablissement de la santé du Roi, S. M. a commencé de prendre les bains de celles de la maison d'Alcaserias, qui appartient au Duc de Cadaval; &, d'abord que ses forces le permettront, elle se propose de se rendre à cette maison pour en faire usage à la source même.

L'Infante Dona Marie-Clémentine-Françoise, fille cadette de l'Infant Dom Pedro & de la Princesse du Brésil, née le 9 Juin 1774, est morte le 1. de ce mois après une maladie de quelques jours. Son corps a été déposé dans l'église de St. Vincent. On assure que Mad. la Princesse du Brésil est de nouveau enceinte, & se trouve déjà dans le 4e. mois de sa grossesse.

Quoique les préparatifs de guerre n'aient pas cessé entièrement de part ni d'autre, l'on se flatte qu'on n'en viendra point à des hostilités, à moins que des causes étrangères n'accélerent l'embrasement. Le bruit a couru ces jours-ci de la réunion des escadres françoise & espagnole sur les côtes de ce royaume. Le Chevalier de Borda, chargé par Sa Maj. Très-Chrétienne de faire le relevement des côtes d'Afrique, est entré dans le Tage, avec les bâtimens la Bouffole & l'Espicgle, qu'il commande pour cette expédition.

Extrait d'une lettre de Salé en date du 28 Mai.

“ Les dissensions, qui ont presque toujours divisé dans cet Empire le Souverain & ses enfans, ont encore lieu aujourd'hui. Les

Princes Muley-Aiy, Muley-Jesid, & Muley-Abderaman, fils du Roi de Maroc, ont été appelés à la Cour, pour éclaircir les sujets des plaintes élevées contre eux, & sur-tout contre les deux derniers. Ils ont été reçus par leur pere avec toutes les marques d'une disgrâce entiere. Plusieurs domestiques, reconnus pour les auteurs des fautes qu'on impute à Abderaman, ont eu les mains & les pieds coupés. Un renégat, Catalan de nation, qui étoit le confident de ce Prince, a été coupé en quatre morceaux ».

S U E D E.

STOCKHOLM (*le 19 Juillet.*) La démarcation des limites entre ce Roïaume & la Norwége, entamée depuis quelque tems, rencontre plus de difficultés qu'on ne l'avoit prévu d'abord. Il paroît que ce n'est plus une négociation facile à terminer de sujets à sujets. Ceux qui se croient instruits des intérêts des Cours du nord, pensent que cette altercation, qui au commencement n'a paru que de peu d'importance, est de nature à pouvoir servir tôt ou tard de prétexte à une déclaration de guerre.

D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (*le 26 Juillet.*) Trois frégates russes, dont l'une porte pavillon & les deux autres sont armées en bâtimens marchands, entrerent le 7 dans notre rade, venant

nant de Cronftadt : elles font deftinées à fe rendre dans la Méditerranée & le Levant , afin d'y établir un commerce pour le compte de la Couronne de Ruffie. L'Impératrice a assigné pour cet objet un fonds d'un million de roubles , & elle a nommé fon facteur le Sr. Eaton , Anglois de naiffance , & ci-devant Consul de la nation hollandoife à Baffora. Mr. Basballe , qui a été avec le grade de Contre-Amiral au fervice de Ruffie , eft revenu à bord du premier de ces vaiffeaux.

L'expérience a démontré qu'un terrain clos rend plus que s'il étoit ouvert de toutes parts , expofé aux ravages des animaux de toute efpece. Ce qui eft encore d'une évidence plus généralement reconnue , c'eft que les communes ne font que d'un mince produit , parce que des friches ne valent pas des champs cultivés. Fondé fur ces deux principes , le Roi vient de donner un édit qui porte fuppreffion des communes dans tout le roïaume. Avant que d'en venir à cette loi générale , on avoit effaié en petit ce qu'on fe propofoit de faire en grand. Le Gouvernement avoit , depuis quelques années , fait mettre en valeur des morceaux de communes dans diverfes provinces. Témoins des fuccès , les peuples ne doutoient plus de l'utilité d'une loi qui ordonneroit le défrichement de ces terrains incultes , & qui multiplieroit prodigieufement les fubfiftances. Les efprits étoient bien préparés & prefque tous détrompés. L'ordonnance n'a

point effuïé de critique , ni souffert de contradiction. Nous ne pouvons nous dispenser de faire connoître quelques articles de cet édit.

Sa Maj. nomme d'abord sept Intendans pour présider au partage des communes , leur assigne des émolumens , & leur fait défenses de ne rien recevoir des cultivateurs , à titre de récompense , ou sous quelque prétexte que ce puisse être. Les frais qu'entraînent nécessairement l'arpentage & la distribution des communes seront répartis de telle manière qu'aucun particulier n'en soit lésé. Les communautés entreront dans ces frais en proportion de l'étendue de terrain qu'elles possèdent. Si quelque particulier est obligé de se déplacer , pour faciliter les opérations , il recevra de S. M. un dédommagement de 50 à 100 rixd. ; suivant le plus ou moins de préjudice que ce déplacement lui occasionnera. Si un particulier veut clore son terrain , non-seulement tous les habitans du lieu , mais , s'il est nécessaire , ceux des villages voisins seront obligés de l'aider. Sa Majesté se propose par-là d'engager tous les propriétaires à enclore leurs domaines. On séparera les communes les unes des autres ; & quand cette opération sera faite , tout habitant d'un lieu aura droit de demander la portion qui doit lui en revenir. Celui qui demandera sa portion , l'obtiendra sans délai , & ses concitoyens l'aideront à faire son enclos. Les démêlés qui pourront naître à l'occasion du partage seront terminés , sans

frais, par les Baillifs du lieu ou par la Chambre des Comptes, si on appelle de la sentence.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 30 Juillet.*) Le Roi a nommé le Général Hardenberg Commandant en chef des troupes électorales de Hanovre, à la place du Maréchal de Spærcken.

Le Gouvernement & le public sont également impatiens d'avoir des nouvelles de l'Amérique; mais les Ministres n'en attendent qu'au commencement du mois prochain, c'est-à-dire, après la jonction des deux corps d'armée, commandés l'un par le Général Howe, parti d'Hallifax, & l'autre par le Lord Howe, parti d'Angleterre, & leur arrivée à la Nouvelle-York, lieu de leur destination. Ce ne fera même qu'après qu'on se sera décidé de part & d'autre si on procédera à un accommodement ou si on entamera les opérations militaires. En attendant, on débite ici une infinité de bruits sans vraisemblance, & qui n'ont pour but que d'animer les esprits contre le Gouvernement, & de faire entrevoir à la nation un avenir capable de l'alarmer.

L'Armateur américain le Cambden, de 14 canons, a amené à Boston le Comte-Warwick, brigantin au service du Gouvernement, dont il s'est emparé après un combat de trois heures, & le Cromwell, Armateur américain de 20 canons, a conduit à Philadelphie la chaloupe du Roi le Lynx, qu'il avoit pris à la hauteur d'Antigue, après un

combat de 10 minutes. Nos vaisseaux font en revanche beaucoup de prises sur ces rebelles.

Le parti de l'opposition continue à représenter l'Espagne & la France comme s'armant contre l'Angleterre ; mais le Ministère répond que ces insinuations ne sont pas moins injurieuses à l'honneur des nations avec lesquelles nous sommes en paix sur la foi des traités ; qu'elles sont contradictoires avec la sagesse & le discernement de ceux qui président au Conseil de ces mêmes nations, & qui doivent connoître leurs véritables intérêts. Que gagneroient la France & l'Espagne, si nos Colonies devenoient indépendantes ? leurs Colonies en feroient-elles plus fideles après l'exemple d'une révolte heureuse ? ou bien auroient-elles moins à redouter pour leurs possessions aux Indes-occidentales de cette confédération naissante, que de l'Angleterre ? Ce nouvel ennemi est plus à portée de ces possessions, & trouveroit plus d'avantage à s'en emparer, que n'en retireroient ceux que l'on veut craindre.

Par ordre du Gouvernement on a fait depuis peu le dénombrement des habitans d'Irlande dans ses quatre divisions, qui sont :

	Protestans.	Catholiques.
Connaught . . .	23,718. . . .	246,142.
Leinster . . .	214,173. . . .	474,863.
Munster . . .	134,061. . . .	491,738.
Ulster	379,217. . . .	194,602.
	751,169. . . .	<u>1,407,345.</u>
Total.		2,158,514.

Cette

Cette liste où les Catholiques font bien supérieurs en nombre aux Protestans, prouve de nouveau ce qu'on a observé dans tous les tems, que cette Religion est toujours féconde & toujours riche en fruits dans le sol même où elle est dévouée à l'anathême.

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 20 Juillet.) Mgr. l'Archiduc Léopold, Grand-Duc de Toscane, & Madame l'Archiduchesse, son auguste épouse, ainsi que Madame l'Archiduchesse Marie-Christine & Mgr. le Duc de Saxe-Teschén arriverent le 13 au soir en parfaite santé au château de Schœnbrunn, où L. A. R. occupent les appartemens qui leur avoient été préparés. On peut mieux sentir qu'exprimer la tendresse de cette entrevûe & de l'accueil que leur firent L. M. I., de même que Mgr. l'Archiduc Maximilien & Mesdames les Archiduchesses Marie-Anne & Elifabeth; tout prend part à la joie de nos augustes Souverains. ---- Le Duc de Bragance se trouve depuis quelque tems en cette capitale. ---- L'Empereur vient d'élever à la dignité de Comte du St. Empire-Romain le Baron de Kesseltadt, son Conseiller-privé & Grand-Maître de la Cour électoral de Trèves. ---- Le Conseil de Croatie, qu'on nomme *Concilium locumtenentiale*, va être transféré à Agram. L'Université de Tirnau & la Table des Septemvirs de Pesth, auront à l'avenir leur siège à Bude.

II. Part.

R 1

Mr. de Thugut, Internonce de L. M. I. auprès de la sublime Porte, a fait part à la Cour de l'arrangement convenu entre les Commissaires respectifs des deux Puissances, relativement aux limites de leurs Etats. Ce Ministre n'attend plus que l'approbation de L. M. pour terminer cette opération, d'autant plus avantageuse à la Maison d'Autriche, qu'elle conservera le district de la Bucowine.

Notre Cour avoit envoié, il y a quelque tems, au Grand-Visir un sabre superbe enrichi de pierres précieuses. On y remarquoit un travail fini, & sur-tout une petite montre pratiquée dans le bouton de la poignée. Ce présent avoit infiniment plû au Grand-Visir; mais ne connoissant pas la mécanique de cette montre, il en tourna tant l'aiguille qu'il en gâta les ressorts. Les bons horlogers sont rares à Constantinople. Ce Ministre a pris le parti de renvoier ici le sabre avec priere de vouloir bien faire réparer le dommage qu'il y a fait par ignorance.

Le 20 du mois dernier une troupe de 26 déferteurs de la garnison de Clagenfurth dans la Basse-Carinthie, à la distance d'une poste dans un endroit nommé Saint-Vite, attaqua à main armée la diligence ou coche de Vienne, où il y avoit beaucoup d'argent, & ces coquins s'en saisirent, ainsi que des chevaux & des passagers, après avoir tué un houffard qui voulut s'y opposer. Un Lieutenant, pour se soustraire à leur fureur, fut obligé de se jeter dans la riviere de Gurck.

On a envoyé du monde de tous côtés pour arrêter ces scélérats.

BERLIN (le 23 Juillet.) Le Duc & la Duchesse de Wurtemberg, accompagnés des deux Princesses aînées leurs filles, sont arrivés ici le 13. Avanthier, jour fixé pour l'entrée publique de L. Alt. Imp. & Roiale, le Grand-Duc de Russie & le Prince Henri de Prusse, cette cérémonie a eu lieu avec une pompe & une magnificence, dont l'Europe ne peut avoir vû que peu d'exemples. Les deux Princes étoient partis le matin de Neustadt-Eberswald, & arriverent vers les 11 heures à Malchow. Delà le cortège se mit en marche pour cette capitale. Le Grand-Duc a été accueilli par le Roi, par la Famille roiale, & par celle de Wurtemberg, avec les témoignages de la plus vive amitié. D'abord après son arrivée il y eut Cour extraordinaire, & ensuite souper chez la Reine, qui fut servi en or, & pendant lequel la musique du Roi exécuta un très-beau concert. Hier il y eut Cour extraordinaire chez le Grand-Duc, dîner & souper chez la Reine servis en or. Aujourd'hui S. A. Imp. a fait sa premiere visite chez L. M. & les autres Personnes de la Famille roiale. Il y a ici un grand nombre d'étrangers qui courent, ainsi que les citoiens de cette ville, en foule dans tous les endroits où le Grand-Duc doit passer, & on peut dire ici de ce Prince ce qu'on a dit en France de Pierre I.

Tout Paris allonge le cou
Pour voir l'Empereur de Moscoul.

R r a

Aujourd'hui S. A. R. le Prince Henri de Prusse, en conséquence du plein-pouvoir qu'il en avoit de Sa Maj. l'Impératrice de Russie, a demandé formellement la Princesse Sophie-Dorothée-Auguste-Louise, fille aînée du Duc Frédéric-Eugene de Wurtemberg-Stuttgart, en mariage pour S. Alt. Imp. le Grand-Duc de Russie. S. A. R. se rendit d'abord auprès du Roi, & remit à S. M. de la part de l'Impératrice de Russie une lettre écrite de la propre main de cette Princesse; & ensuite auprès du Duc & de la Duchesse de Wurtemberg, auxquels il remit également une pareille lettre. S. A. S. le Duc de Wurtemberg reçut l'Ordre de St. André que lui avoit envoyé l'Impératrice de Russie, & la Duchesse son épouse, ainsi que la Princesse sa fille, promise au Grand-Duc, reçurent celui de Ste. Catherine, les uns & les autres richement garnis de brillans.

Le Roi aiant conféré à Mr. Henkel, Conseiller de Cour & Professeur de chirurgie, une place de membre extraordinaire de l'Académie des Sciences dans la classe de philosophie expérimentale, ce savant a fait son discours d'entrée. Mr. Formey, Secrétaire perpétuel, qui lui répondit, a reçu une lettre du Roi, avec ordre de faire recevoir au nombre des associés étrangers l'Abbé Toaldo, Professeur d'astronomie à Padoue.

Sa Maj. informée de l'état où les frais de la dernière guerre ont réduits ses sujets de Silésie, vient de leur faire remise des droits &

impôts de plusieurs mois, qu'on dit monter à la somme d'un million 56 mille thalers.

Le 16 à 7 heures du soir la belle statue dorée, représentant Atlas, qui ornoit le frontispice de l'hôtel de ville à Potzdam, est tombée avec grand fracas : elle a été considérablement endommagée par la chute ; mais, si l'on en excepte la corniche où elle étoit placée, le reste de ce bel édifice n'a rien souffert.

Il est parvenu ici plusieurs modes de pompes d'un usage plus sûr & plus aisé que celui des autres pompes connues & dont on se sert pour éteindre ou pour prévenir les incendies. On remarque & l'on admire surtout celui qui a été envoyé par le Sr. Auerbach, célèbre artiste de Nuremberg. On regrette toujours la grande feringue du château de Witemberg qui a été détruite dans la dernière guerre, ainsi que celle de la maison de correction du château de Waldheim qui a eu le même sort ; mais on espère que les récompenses que le Roi accorde constamment aux artistes de tous les genres, pourront contribuer à nous faire réparer ces pertes.

MANHEIM (le 26 Juillet.) L'Electeur notre Souverain vient de réitérer les défenses déjà faites plusieurs fois aux recruteurs étrangers de lever secrètement des hommes dans ses Etats. Il est ordonné à tous ses sujets de se saisir de ces recruteurs par-tout où il s'en trouvera & de les livrer au Gouverneur ou au Chef de la garnison de la

premiere ville. Il fera donné 10 rixd. de récompense à quiconque arrêtera un de ces recruteurs secrets; mais quiconque en aura découvert quelqu'un & ne l'aura pas dénoncé, fera puni de la même maniere que ces étrangers ---- On apprend de Munich, que le *Discours sur l'accord de la Religion & des rangs*, dont nous avons parlé dans le Journ. du 1. Juillet, p. 335, vient d'y être prohibé par le Collège de censure.

I T A L I E.

NAPLES (le 15 Juillet.) Depuis 1769 on avoit aboli toutes les confréries qui n'avoient pas été munies du consentement du Roi pour leur fondation, ainsi que les prisons que les Religieux entretenoient dans leurs monasteres, & dont on abusoit fort souvent. Aujourd'hui Sa Maj. fait paroître deux édits, l'un du 28 Juin qui rétablit les confréries en demandant le consentement du Roi, qui leur fera accordé sous les conditions exprimées dans les provisions; l'autre du 6 de ce mois, qui permet les prisons sous certaines restrictions tendantes à maintenir le bon ordre & à empêcher les abus.

L'affaire des Franc-Maçons, prisonniers en cette ville, excite l'attention du public. On a publié des écrits pour leur défense. Un de ces ouvrages, qui a pour auteur le Conseiller Avena, appuie beaucoup sur l'apologie que le Baron de Bielefeld a fait des Franc-Maçons; il dit que cette apologie doit

prévaloir aux Bulles des Papes & aux édits des Rois. Le Gouvernement paroît attendre la décision de la Cour de Madrid pour juger cette affaire.

Le feu aiant pris, il y a quelques jours, au couvent des Dames de l'Amour-Divin, les Religieuses coururent s'enfermer dans l'église. Tandis qu'elles prioient, les flammes s'augmentoient; mais contre toute apparence on les arrêta sans peine. Ce qui, vû l'extrême confiance que les Religieuses avoit témoignée dans le secours de Dieu, fut attribuée par le peuple à leurs prières.

Nous avons le plaisir d'apprendre de toutes les provinces de ce royaume que la récolte du bled y est très-abondante cette année, au grand regret de plusieurs monopoleurs qui ont fait de gros magasins de cette denrée.

FLORENCE (le 17 Juillet.) Un écrit sur la suppression des Jésuites, qu'on dit avoir été remis à un Imprimeur d'ici par le Nonce du Pape, a fait beaucoup de bruit; quelques Abbés soupçonnés d'y avoir eu part ont prit la fuite. Il est très-faux du reste que cet ouvrage renferme quelque injure que ce soit contre la mémoire de Clément XIV ou contre Sa Majesté Catholique.

Par ordre du Grand-Duc, en vûe de diminuer la fatigue du soldat, on a supprimé l'usage auquel étoient astreintes les sentinelles de présenter les armes aux Officiers, lorsqu'ils

qu'ils passeroient : il sera pourtant retenu à l'égard de ceux de l'Etat-major.

On ne doit ajouter aucune foi à une relation romanesque d'un prétendu armement du Roi de Sardaigne contre la République de Genes.

ROME (le 18 Juillet.) Le 4 de ce mois le Cardinal Bandi, aiant pris congé du Sacré-Collège & autres Grands de Rome, eut une audience particulière du Pape son neveu, & se mit après en route pour retourner à son Evêché d'Imola. --- Le 7 le Pape se rendit du Quirinal à la Basilique du Vatican : après y avoir fait sa prière, Sa Sainteté observa la démolition qui se fait déjà des vieux bâtimens, à la place desquels on élèvera la nouvelle sacristie de ce temple, qui sera d'une si vaste étendue qu'elle pourroit contenir une des plus grandes églises de Rome, de sorte que cette sacristie correspondra parfaitement à la Basilique. Le St. Pere fit entendre aux entrepreneurs de ce nouveau bâtiment qu'il desireroit la voir finir promptement, & à cet effet il ordonna d'y employer un plus grand nombre d'ouvriers & d'emprunter incessamment les sommes nécessaires pour l'exécution d'une telle entreprise. ---- Le 15 au matin S. S. a tenu un Consistoire secret, dans lequel elle ferma la bouche avec les formalités ordinaires aux deux Cardinaux Archinto & Calcagnini; après elle proposa les bénéfices suivans : l'Archevêché de Tarfe, patrie de St. Paul, en Cappadoce, pour Mr. Camuffio;

fió ; l'Evêché de Forli pour Mr. Vignoli ; celui de Capo d'Istria pour Mr. de Ponte ; celui de Citta-Nova pour le Pere Dominique Strattico ; celui de Minervino pour Mr. Silvio ; celui de Chiozza pour Mr. Ciurani ; celui de Nebbio pour Mr. de Santini ; celui de Kœnigsgratz en Bohême pour Mr. le Comte d'Arco ; & celui d'Anvers en Brabant pour Mr. Wellens. Ensuite S. S. ouvrit la bouche avec les cérémonies accoutumées aux deux Cardinaux ci-dessus nommés.

Le Patriarche , & comme disent d'autres le Cor-Evêque de la nation arménienne, est arrivé ces jours-ci en cette capitale , où il est logé à l'hospice de sa nation , pour faire hommage au Souverain Pontife. Il avoit coutume de résider à Constantinople ; il en est parti pour Venise , où il a abjuré le schisme entre les mains du Nonce du St. Siège auprès de la République , & il n'a entrepris ce voiage que pour rendre plus authentique sa soumission à l'Eglise romaine.

Le Pape , voulant rendre son ancien éclat à l'Académie-noble-ecclésiastique , communément appelée *Del Pizzardoni* , en a fait depuis peu la visite , & par un billet de la Secrétaire d'Etat , le St. Pere a déclaré directeur de cette Académie pour le droit , Mgr. Charles Federici , Secrétaire *Della Cifra* ; Lecteur en théologie le P. Paolo des Clercs de la Mere de Dieu , qui en est le Président , & Professeur de l'histoire ecclésiastique l'Ex-Jésuite François-Antoine Zaccharia.

L'Abbé & les Religieux du monastere de Casa-Mari , situé dans le Diocèse de Veroli , de l'observance rigide de Citeaux , dite de la Trappe , pour témoigner au Pape regnant la reconnoissance qu'ils ont de ses bienfaits , ont fait faire une statue de marbre de Carrare qui représente ce St. Pere donnant la Bénédiction , & ont obtenu la permission de la placer sur le portail de leur église ; ce qui paroît assez mal inventé & peu assorti à l'entrée d'un temple.

Louis Sabbatini d'Anfora , Evêque d'Aquila dans l'Abbruzze , vient de mourir , âgé de 68 ans , en faisant la visite de son Diocèse qu'il a édifié pendant 26 ans par sa piété exemplaire ainsi que par ses ouvrages. Son Chapitre jaloux d'avoir un si précieux dépôt , a été reprendre son corps qu'on lui disputoit dans l'endroit où il étoit mort , & la ramené en triomphe dans sa Métropole , où il a été inhumé.

F R A N C E.

PARIS (le 30 Juillet.) Il paroît une ordonnance du Roi , en date du 31 Mai dernier , concernant l'administration des fourrages pour les chevaux de la Cavalerie , des Dragons & Houffards , par laquelle S. M. ordonne qu'à l'époque du 1er. Juillet , le service des entrepreneurs qui étoient chargés de la fourniture des fourrages soit discontinué , & que les régimens de Cavalerie , Dragons & Houffards demeurent à l'avenir chargés,

gés, tant en garnison qu'en quartier d'hiver, de faire eux-mêmes, au meilleur marché possible, les achats des fourrages, &c. selon les formes prescrites par la même ordonnance, composée de vingt-huit articles, par le dernier desquels, dans le cas où S. M. feroit rassembler & camper ses troupes, elle se réserve de faire faire les approvisionnemens de fourrages par les personnes auxquelles elle jugera à propos d'en donner l'entreprise. A la suite de cette ordonnance, est un modele de registre pour les délibérations du Conseil assemblé de chaque régiment, soit pour les achats, soit pour la distribution. --- L'on vient de publier des lettres de ratification en date du 5 Juin, rendues par le Roi sur une convention qui a été conclue le 2 Avril avec la République de Raguse, & dont voici le commencement :

Le Roi, informé des bontés que la République de Raguse a éprouvées des Rois, ses prédécesseurs, a bien voulu lui donner encore une marque plus signalée de sa protection ; & S. M. a nommé à cet effet le sieur des Rivaux, son Consul & chargé de ses affaires auprès de ladite République, pour conférer avec Mrs. Luc-Dominique-Michel de Bona, Luc-Dominique-Paolo de Gozzé, Orfato-Michel de Giorgi, Orfato-Louis-Savino de Raguina, & Luc-Ignace-Antoine de Sorgo, Sénateurs & députés de Raguse ; & pour signer avec eux une convention, dont l'objet doit être d'établir, entre ses sujets & ceux de ladite République, une sincère intelligence

pour l'avantage & l'utilité réciproque. ---
 Une ordonnance du 2 de ce mois porte qu'il sera formé & établi tel nombre de corps de troupes que S. M. jugera nécessaire sous la dénomination de *soldats pionniers*, qui seront employés aux travaux publics dans les différentes provinces du royaume, & particulièrement à l'entretien des chemins. Ces travaux sont d'autant plus urgens que Mr. Turgot a occasionné une dégradation effroyable, en défendant de les réparer, long-tems avant l'Edit inexécuté des corvées. En tems de guerre, ces pionniers feront à la suite de l'Etat-Major des armées, & ils seront affujettis à la discipline & police militaire. Chacun desdits corps sera composé de deux bataillons de sept compagnies, formant chacune un total de 163 hommes, y compris les Officiers. L'Etat-Major de chacun desdits corps sera composé d'un Commandant aiant rang de Lieutenant-Colonel, d'un Major, d'un Ingénieur aiant rang de Lieutenant, d'un Quartier-Maître trésorier, d'un Adjudant, d'un Chirurgien-Major, d'un Aumônier & d'un Prévôt. Les soldats n'auront pour armement que le fusil avec la baïonnette, & ils porteront les outils nécessaires à leur travail. Leur solde sera la même que celle de l'Infanterie, mais il y aura une somme affectée pour des gratifications. --- Nous avons annoncé dans le Journal du 1. Août, pag. 549 l'Arrêt du Conseil du 30 Juin, portant création de la loterie royale de France : pour la faire connoître plus particulièrement, nous insérerons ici un extrait de

cette piece. Le préambule contient les motifs suivans :

„ Qu'il a été représenté au Roi, que les différentes loteries, établies jusqu'à présent dans le royaume, n'ont pu empêcher ses sujets de porter leurs fonds dans les pays étrangers, pour y courir les hasards & tenter fortune dans le jeu des loteries, qui y existent : que la loterie, que S. M. avoit concédée à l'Ecole militaire, quoique présentant au public un jeu semblable à celles de Rome, Genes, Venise, Milan, Naples, & Vienne en Autriche, n'a pas arrêté ce versement de l'argent du royaume dans d'autres loteries étrangères, duquel il résulte un préjudice sensible pour l'Etat, & qui mérite d'autant plus l'attention de Sa Majesté, que le montant, d'après des informations certaines, forme un objet considérable, & qu'il ne pourroit qu'augmenter à l'avenir par les différentes chances, que les Etats voisins cherchent à mettre dans ces sortes de jeux : que S. M. a jugé que, la prohibition ne pouvant être employée contre les inconvéniens de cette nature, il ne pouvoit y avoir d'autre remède que de procurer à ses sujets une nouvelle loterie, dont les différens jeux, en leur présentant les hasards qu'ils veulent chercher, soient capables de satisfaire & de fixer leur goût.

„ En conséquence (y est-il dit) S. M. a fait examiner, par les personnes les plus versées en ce genre, le projet d'une loterie, dans laquelle plusieurs chances ont été ajoutées à celle de l'Ecole militaire & à toutes celles qui existent dans les pays étrangers, dont les tirages seront plus fréquens pour la ville de Paris, & pourront être exécutés dans les principales villes & frontières du royaume, à l'effet d'empêcher plus sûrement l'exportation, si préjudiciable à l'Etat, de l'argent dans les pays étrangers : & , ce projet ayant été jugé le plus propre à remplir les vûes de Sa Maj. elle s'est portée à l'adopter & à supprimer en

„ conséquence la loterie de l'Ecole royale mili-
 „ taire, en hypothéquant le produit de la nou-
 „ velle loterie à cette Ecole, jusqu'à concurrence
 „ de la somme annuelle, à laquelle il été reconnu
 „ que pouvoit monter celui de la concession qui lui
 „ avoit été faite, & pour le tems seulement qui
 „ reste à courir de la dite concession. Sa Maj.
 „ ayant considéré que la multiplicité des autres
 „ loteries, existantes à Paris, porte un préju-
 „ dice notable aux unes & aux autres, & occa-
 „ sionne en pure perte des frais considérables
 „ pour leur régie, elle a déterminé de supprimer
 „ trois des cinq loteries particulieres, qui se
 „ tirent dans ladite ville, & de réunir les deux
 „ autres sous la même administration, à laquelle
 „ sera confiée la régie de la nouvelle loterie :
 „ mais S. M. a voulu en même tems conserver
 „ à l'hôtel-de-ville de Paris, & aux autres com-
 „ munautés & établissemens publics & utiles,
 „ auxquels les dites loteries ont été concédées,
 „ les secours qu'ils en retirent. A cet effet,
 „ l'intention de S. M. est d'assurer à chacun
 „ d'eux, pour le tems de leur concession, le
 „ montant du produit net qu'ils en ont retiré,
 „ tel qu'il se trouvera constaté sur le relevé des
 „ dix dernieres années. Sa Majesté ne bornant
 „ pas ses soins paternels aux établissemens de
 „ charité & de piété, qui existent, & qui sont
 „ dignes de sa protection, elle a résolu d'appli-
 „ quer une partie du produit de la nouvelle
 „ loterie à former un fonds, qui sera employé
 „ à des objets de soulagemens & de secours,
 „ conformément aux intentions, que S. M. se
 „ réserve de faire connoître.

Le Grand-Conseil ne se relâche point de
 la vigueur qu'il oppose aux entreprises des
 Parlemens contre son autorité, particuliere-
 ment à celles du Parlement de Toulouse.
 Nous avons annoncé ci-devant son arrêt du
 17 Janvier, ainsi que l'arrêt rendu contre
 la même Cour le 25 Avril. Le Parlement
 de Toulouse aiant répondu à celui-ci par

un arrêt, en date du 11 Mai, suivi de voies de fait contre le Présidial d'Auch, le Grand-Conseil en a rendu un troisième, conçu en des termes qui annoncent le dessein de soutenir sa cause jusqu'à l'extrémité. Il est en date du 28 Juin, & de la teneur suivante.

Ce jour, les Sénestres assemblés, ont le rapport des Commissaires au sujet de l'arrêt rendu par les Gens du Parlement de Toulouse, le 11. Mai dernier; vu le dit arrêt & les pièces y jointes, ensemble les conclusions du Procureur-général du Roi :

Le Conseil, considérant, que l'Avocat-général, qui a provoqué ledit arrêt, s'est livré à une déclamation aussi indécente que déplacée, & qu'il s'est assez peu respecté lui-même, pour oser qualifier d'aâtes des arrêts, rendus par le Conseil au nom du Roi; que le même Avocat-général avoit déjà tenté par des lettres missives, du 17 Février dernier, d'empêcher l'exécution des arrêts & mandemens du Conseil :

Que ledit Parlement de Toulouse, après avoir mis le comble à la vexation contre les Officiers du Présidial d'Auch, entraîné par le réquisitoire de cet Avocat-général, a poussé l'excès de ses entreprises jusqu'à faire rayer sur les registres du dit Présidial deux arrêts du Conseil, l'un du 26 Avril 1775, concernant le droit de ressort dudit Présidial sur les Juges de Bigorre, l'autre du 28 Juin suivant, portant homologation d'un jugement du même Présidial :

Que le Conseil trouveroit dans l'édit du mois de Septembre 1555. & dans ce qui fut fait en 1508. l'autorisation & les exemples des voyes rigoureuses, qu'il seroit en droit de prendre, pour venger l'autorité, qui lui est confiée; que l'édit cité fait défenses aux Cours souveraines & autres Juges d'apporter aucun trouble ni empêchement aux arrêts du Conseil; & feront néanmoins ceux qui auront fait lesdits empêchemens ajournés en notre dit Grand-Conseil, pour se voir condamner, en leur propre & privé nom, aux dépens, dommages,

& intérêts, & en l'amende telle que de raison ; qu'en 1508. un Avocat-général au Parlement de Toulouse fut décrété d'ajournement personnel ; que le Procureur-général au même Parlement fut décrété de prise de corps, conduit à Paris, condamné à faire amende honorable, & l'arrêt fut exécuté à Toulouse, en présence de deux Commissaires du Conseil ; qu'il fut enjoint aux Officiers du dit Parlement d'obéir aux arrêts du Conseil, sous peine d'être réputés désobéissans & rebelles au Roi :

Que l'arrêt du Conseil d'Etat du 15 Juin dernier, par lequel le Roi évoque à lui-même les contestations suscitées par le Parlement de Toulouse, n'interdirait pas ces voyes de rigueur, attendu que cet arrêt ne regarde pas la nouvelle entreprise du dit Parlement ; que cependant il sera plus digne des sentimens du Conseil de ne pas user de ces ressourcés extrêmes, & de continuer à concilier la modération avec le devoir :

Le Conseil à arrêté, “ qu'il sera fait de très-humbles & très-respectueuses représentations au Roi, à l'effet de lui faire connoître l'attentat commis par les Gens tenant son Parlement de Toulouse, & les conséquences dangereuses qui résultent, contre sa Souveraineté même, des principes, arrêts, & voyes de fait du dit Parlement ; & néanmoins, pour maintenir l'autorité du dit Seigneur Roi :

Le Conseil, les Sémestres assemblés, en s'abstenant, quant à présent, de prononcer sur l'arrêt, rendu par les Gens du Parlement de Toulouse, le 11 Mai dernier, sur les voyes de fait qui s'en sont ensuivies, ordonne ; “ que les arrêts du Conseil, du 26 Avril & 28 Juin 1775, seront exécutés selon leur forme & teneur : „ ordonne, que le présent arrêt sera imprimé, publié & affiché par-tout où besoin sera, & copies collationnées d'icelui envoyées aux Sièges préfidiaux du ressort du dit Parlement de Toulouse, pour y être lû, publié, & enregistré, l'audience tenant, & le contenu en icelui exécuté : enjoint aux Substituts du Procureur-général du Roi es

dits Sièges d'y tenir la main, & d'en certifier le Conseil dans le mois.

Au Conseil à PARIS, le 28 Juin 1776.

Collationné, SOUCHU DE RENNEFORT.

Le Grand-Conseil a encore rendu un arrêt qui déclare nul celui qu'a rendu le Parlement de Metz le 25 Juin dernier, en ce qu'il porte atteinte aux ordonnances qui attribuent à ce Conseil la décision des compétences & des conflits dans les Parlemens & les Présidiaux. On assure que les Parlemens, sur-tout celui de Toulouse, se préparent à sévir contre le Grand-Conseil.

Les Pairs se sont assemblés au Parlement le 12 & le 13 au sujet d'un incident qu'a fait naître dans son procès Mr. le Maréchal de Richelieu, en s'inscrivant en faux contre une lettre que Madame la Marquise de Vence dit avoir reçue de lui avant le procès. Cette lettre seroit fort étrangère à la cause, si ce n'est que l'arrêt du 29 Mars l'indique pour servir de pièce de comparaison aux experts chargés de la vérification des quatorze signatures des bons & billets en question. Dans une requête présentée à l'assemblée des Pairs par Madame de Saint-Vincent, elle remontre avec force que cette chicane & autres semblables ne tendent qu'à prolonger la procédure, & à retarder le jugement qui doit absoudre les accusés & punir l'accusateur. Cependant la Cour a admis la requête d'inscription en faux faite par Mr. le Maréchal, dans laquelle il demande une addition d'information de témoins, qu'il paiera.

Mr. de Boynes, ci-devant Ministre de la

marine, a perdu il y a quelques jours un procès au Châtelet contre des héritiers d'une habitation considérable de Saint-Domingue, qui se plaignoient d'avoir été induits par des artifices & mauvaises manœuvres à passer une transaction très préjudiciable à leurs intérêts. Il a été condamné à tous les dépens, mais on ne fait s'il n'appellera pas au Parlement.

Quoique le procès des Fermiers de la caisse de Poissy contre l'abbé Baudeau ne fût qu'un différent personnel, ses accessoires l'ont rendu très piquant pour le public de cette capitale. Mr. Baudeau plaidant lui-même sa cause, a fait une réplique à Mr. Gerbier. Il insista sur les principaux faits que cet Avocat lui avoit contestés, & il répéta son calcul des profits des financiers. Quant au prix de l'aliénation du bail de la caisse de Poissy, que les Ephémérides, dont Mr. Baudeau a été le rédacteur, avoient porté à 15 millions, il parut fort embarrassé, & se trouva réduit à dire que c'étoit une faute d'impression. Sa peroraison fut des plus pathétiques : il se représenta malheureux, persécuté, & sur le point d'être forcé à quitter sa chere patrie, pour se retirer dans l'asyle que le Prince Evêque de Vilna lui offroit en Pologne. Mr. Gerbier entreprit de lui répondre sur le champ ; & après que les Juges eurent délibéré environ deux heures, ils rendirent une sentence qui met les parties hors de Cour, dépens compensés. Ce jugement du Châtelet ne répondant point au but que s'étoient proposé

posé les fermiers, de faire rétracter Mr. Baudeau, on s'attend à les voir appeler au Parlement, où, d'après les réquisitoires de Mr. l'Avocat-général Seguier & les arrêts rendus en conséquence, les écrivains économistes, dont Mr. Baudeau est l'un des plus connus, ne paroissent pas jouir d'une bien grande faveur. En attendant cet Abbé vient d'être dépouillé du privilège du Journal des Ephémérides.

Mr. le Noir, Lieutenant-général de police, aiant mandé ces jours derniers les officiers & syndics des communautés d'arts & métiers, leur a notifié l'intention de S. M. de les rétablir en corps & maîtrises, moienant un droit & des arrangemens plus convenables; en conséquence il leur a enjoint de fournir des mémoires relatifs à leur police & discipline intérieures, ainsi qu'aux secours qu'ils croiront pouvoir fournir à S. M. Les Subdélégués des Intendans dans les provinces ont dû faire la même démarche dans leurs départemens respectifs; & c'est d'après le résultat de tous les renseignemens qu'on attend, que l'on procédera à ce rétablissement.

Depuis quelques jours il est arrivé plusieurs faillites considérables. Les personnes qui ont désapprouvé la suppression des jurandes, n'ont pas manqué de les attribuer à cette suppression. Ceux qui ont failli, étoient des négocians établis depuis long-tems. Il y en a une entr'autres qu'on fait monter à 2 millions, d'un nommé Querénet.

La suppression ou la réforme que subissent successivement plusieurs établissemens de cette capitale, a porté l'attention sur l'hôtel des Quinze-Vingts; & l'on prétend que son administration vicieuse ne procurant pas aux trois cents aveugles, pour lesquels cette maison est destinée, tous les avantages qu'ils pourroient retirer de sa très-riche fondation, le Ministère s'occupe du projet de leur assurer, d'une autre manière, un sort du moins égal, & de faire servir les bâtimens très-considérables de cet hôpital à d'utiles objets.

On a fait courir le bruit que le Comte d'Aranda a demandé au Roi, de la part de S. M. Catholique, 30,000 hommes avec Mr. le Maréchal de Broglie pour les commander; & que ce Général auroit le commandement en chef de l'armée lorsque ce corps seroit joint aux troupes espagnoles; mais tout cela mérite confirmation.

VERSAILLES (le 30 Juillet.) Le Baron de Tott, Brigadier des armées, à son retour de Constantinople, a eu l'honneur d'être présenté au Roi, le 14 de ce mois, par le Comte de Vergennes, Ministre & Secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères. --- Madame la Duchesse de Chartres, de retour du voyage qu'elle a fait en Italie, sous le nom de Comtesse de Joinville, eut le 21 de ce mois l'honneur de faire sa cour à L. M. & à la Famille royale, & de leur présenter la Marquise de Polignac, en qualité de sa Dame d'honneur, sur la démission de la Comtesse de Blot.

Comme la fanté du Prince de Conty paroît annoncer la vacance prochaine de la dignité de Grand-Prieur de France, on dit que l'Ordre de Malthe se donne des mouvemens pour que ce bénéfice, qui produit par an cinq à six cents mille livres, outre le superbe logement du Temple, soit divisé en plusieurs portions, afin que les Chevaliers françois puissent parvenir à les posséder par rang d'ancienneté, comme il se pratique à l'égard des autres bénéfices de l'Ordre. Il s'agit de savoir si le Roi voudra consentir à cet arrangement.

Sa Majesté vivement occupée de ce qui peut encourager les arts, a chargé le Comte d'Angiviller, directeur & ordonnateur général de ses bâtimens, de faire faire chaque année un certain nombre de tableaux & de statues par les peintres & les sculpteurs de son Académie. Desirant de plus rendre les arts utiles & les rappeler à leur ancienne destination, en les employant à consacrer les actions & les images de ceux qui ont illustré les nations par leurs vertus, leurs lumières, ou de grands services rendus à l'Etat, elle a voulu pour cet effet que plusieurs des tableaux composés par son ordre représentassent des sujets tirés de l'histoire de France, & qu'on exécutât en marbre chaque année les statues de deux hommes choisis parmi les plus célèbres de la nation. On a commencé par celles du Chancelier de l'Hôpital, de Descartes, de Sully & de Fénélon, auxquelles différens artistes travaillent dès-à-présent

par ordre du Roi. Sa Majesté voulant encore offrir aux artistes de grands modèles, & assurer à la nation la jouissance des chefs-d'œuvres qui ont illustré l'école française, vient d'autoriser le Comte d'Angiviller à acquérir pour elle les tableaux dont le célèbre le Sueur avoit orné l'hôtel Lambert, situé dans l'Isle Saint-Louis : les propriétaires se sont fait un devoir de sacrifier à des vûes si dignes de Sa Majesté le desir qu'ils avoient de garder ces tableaux. Les Chartreux de Paris, instruits des motifs qui ont déterminé le Roi à cette acquisition, ont résolu, dans une assemblée capitulaire, de faire à Sa Majesté l'hommage des tableaux précieux que le Sueur a peints dans leur petit cloître. En conséquence, Dom Hilarion Robinet, Prieur de cette maison, & Dom Félix de Nonan, Procureur-général de l'Ordre, conduits par le Comte d'Angiviller, ont été admis, le 25, à l'audience de Sa Majesté, & l'ont suppliée, au nom de leur communauté, de vouloir bien réunir ces tableaux à sa magnifique collection. Sa Majesté, en acceptant cette offre, a chargé les députés de témoigner à leur communauté toute la satisfaction qu'elle a du zèle de ces Religieux & de leur amour pour le bien public.

Les pièces qui composent le mausolée du Maréchal de Saxe sont arrivées à Strasbourg. Le Sr. Pigalle s'y est rendu & va s'occuper à élever dans l'église luthérienne de saint Thomas, lieu de la sépulture du Maréchal,

le monument que la France devoit à ce héros. Le grand nombre d'habitans qui a été au-devant du dernier convoi de ces marbres & la satisfaction qu'on a témoignée, prouvent combien la mémoire de ce Général y est chère & l'idée avantageuse qu'on y a des talens de l'artiste chargé de l'exécution de cet ouvrage.

On écrit de Château-Portien, ville de Champagne dans le Rhetelois, que le 21 du mois dernier après midi le feu prit dans la partie basse de cette ville à la maison d'un bourrelier voisin de plusieurs granges & bâtimens couverts en chaume. Le vent qui étoit alors sud-ouest, porta la flamme de l'autre côté de la rue & y consuma vingt maisons en une demi-heure. L'étendue de l'embrasement ne permettant pas de distribuer par-tout des secours, on fut obligé de se borner aux endroits où la largeur des rues offroit plus de facilité pour arrêter la communication; on se flattoit d'y parvenir, lorsque le vent porta le feu dans la partie haute de la ville à une maison attenante aux greniers à sel, séparée du premier foier par la rivière d'Aisne & à près de 250 toises de distance. L'alarme devint générale, & les habitans de ce quartier furent obligés d'abandonner le premier siège du feu pour veiller à leur propre conservation, en sorte qu'il ne fut plus possible d'obtenir de secours que des gens d'ailleurs qui étoient accourus. Déjà le feu s'étoit communiqué à six habitations & menaçoit fortement les greniers à

sel & le quartier le plus habité, lorsque les pompes de Rhetel-Mazarin arrivèrent avec un grand nombre d'ouvriers envoyés par les Officiers municipaux de cette dernière ville. Ces secours répartis avec intelligence aux endroits les plus dangereux ne laisserent bientôt plus à redouter que la flamme fit des progrès plus étendus. Un procès-verbal juridique, rédigé par le Président de l'Élection de Rheims & le Subdélégué de l'Intendance, a évalué la perte de la ville de Château-Portien à 414,500 liv. Elle consiste en 70 maisons avec leurs dépendances, plusieurs granges & écuries, l'Hôtel-Dieu, la maison des Sœurs de l'Enfant-Jésus, les écoles publiques & le Prieuré de l'Abbaye de saint Hubert. Le nombre des bourgeois sans asyle & qui ont perdu presque tous leurs meubles, est de trois cents quarante. Le Cardinal de la Roche-Aimon, Archevêque de Rheims, & Mr. Rouillé d'Orfeuil, Intendant de Champagne, ont envoyé sur le champ des secours en argent. Les villes de Rheims, Rhetel-Mazarin, les paroisses & Abbayes voisines se sont empressées d'en procurer en pains & en grains; & ce qu'on a reçu, suffira jusqu'à la récolte pour la subsistance des incendiés les plus nécessiteux.

On écrit d'Épernay en Champagne que le 1. de ce mois dans le village de Cuchery à trois lieues de la ville, tandis qu'une partie des habitans étoit occupée au travail des vignes, le feu prit chez un particulier dont la femme étoit venu préparer la subsistance.

de sa famille & de ses ouvriers. Comme les couvertures des maisons étoient de chaume, la flamme excitée par un vent du midi très-fort, fit de si grands ravages, que de cent maisons qui composoient ce village, il n'en est resté que cinq. L'église même a été fort endommagée. Le Procureur-fiscal voyant que le feu y prenoit, s'y transporta & y trouva le Curé si consterné & si troublé, qu'il fut obligé d'aller lui-même enlever les vases sacrés qu'il déposa au bout du village. Un soldat du régiment provincial qui étoit entré dans une cave pour en retirer quelques piéces de vin, y fut étouffé. De tous les bestiaux qui étoient restés dans les étables, aucun n'a pû être sauvé, & ce qui prouve l'activité du vent qui rendit tous les secours inutiles, c'est qu'à la place d'un pressoir qui avoit été brûlé, il n'en restoit pas le plus petit vestige, pas un charbon, pas même de la cendre. Ce désastre vient d'attirer la compassion des villes & des villages circonvoisins : Châtillon, Ennery, Epernay ont envoyé ce qui pouvoit être nécessaire au soutien des habitans de ce village, réduits à la mendicité.

Mad. Dubuiffon, actrice du théâtre de Metz, vient de renoncer au théâtre. Elle a fait signifier juridiquement son acte de renonciation au directeur des spectacles de cette ville. Elle avoit mille écus d'appointement fixe, étoit logée gratuitement, & avoit pour elle une représentation dans le cours d'une année. Elle a choisi pour le lieu de

fa retraite la maison des Religieuses Clariffes de Metz. Cette action lui a valu les louanges des uns & les farcafmes des autres: cela eft dans l'ordre.

P A Y S - B A S.

BRUXELLES (*le 25 Juillet.*) Le Prince de Stahremberg, Miniftre plénipotentiaire au Gouvernement des Pais-Bas, & la Princefle fon époufe, font de retour ici d'un voïage qu'ils ont fait en France.

En conféquence des ordres de la Cour de Vienne, le Lieutenant-général Comte de Ferrari a remis le commandement des troupes, qu'il avoit pris par *interim* après la mort du Général Baron de Bülow, au Lieutenant-général Comte de Murray, qui l'exercera jufqu'à l'arrivée du Comte de Voghera, nommé à ce Commandement.

LA-HAYE (*le 29 Juillet.*) On apprend de Middelbourg que les Etats de Zélande ont rendu & fait publier un placard en date du 27 du mois dernier contre les banqueroutes frauduleufes relativement aux accords contractés par ceux qui font dans le malheureux cas de faillite, & afin de prévenir tous les mauvais artifices de débiteurs envers leurs créanciers. A l'égard des banqueroutes frauduleufes, le placard ftatue par IX articles, " que l'on réputera pour banqueroutier quiconque fe foustraira à fes créanciers, & s'absentera fans mettre ordre à fes affaires; qui transportera ailleurs fes marchandifes, qui

cachera ses registres, qui après avoir emprunté de l'argent, des marchandises, &c. pour s'évader, ne pourra constater les pertes qu'il a souffertes & qui ont occasionné sa faillite; que tel banqueroutier sera noté d'infamie & puni corporellement suivant l'exigence du cas; que ces punitions auront lieu lorsque de pareils banqueroutiers seront arrêtés, quand même leurs créanciers seroient entièrement satisfaits de leur dû par les effets détournés, mais découverts; que tous ceux qui auront aidé ces banqueroutiers à cacher leurs marchandises, ou leur auront prêté leur ministère de toute autre manière, seront poursuivis comme eux-mêmes; & au cas qu'ils soient dans un état d'impuissance, ils subiront la même peine. Au reste, le placard pourvoit par différens articles à ce qui concerne les accords à faire pour de malheureuses faillites.

On ne peut plus avoir de doute sur l'exécution du projet de la Cour de Vienne, relativement au commerce des grandes Indes. Ce commerce est appuié en Europe sur les trois ports de Trieste, de Livourne & d'Of-tende; son terme en Asie est le Bengale, pour la côte de Coromandel, où l'on doit rétablir la factorie qui existoit sous l'Empereur Charles VI. On a déjà vû à cet effet un vaisseau de neuf cents tonneaux, entré sous pavillon autrichien, le 24 Juin dernier, à Livourne, où il devoit prendre les armes & les attirails envoyés de Trieste, pour partir de conserve avec une frégate de guerre du

Grand-Duc, qui concourt de son côté au succès de la Compagnie allemande & flamande. La prospérité de ce nouvel établissement dépend sur-tout de la navigation d'Ostende & des Pais-Bas autrichiens, ainsi que des moïens de communication ouverts entre ces provinces & l'Allemagne, & c'est ce qu'on croit avoir obtenu des travaux que le Gouvernement a ordonné & protégé. La ville d'Ostende a entrepris, au moïen d'un octroi, la construction d'un grand bassin qui pourra contenir aisément trois cents bâtimens. L'Impératrice-Reine ordonna l'été dernier d'approfondir & d'élargir, à ses frais, les canaux de Bruges & de Gand, afin de les rendre propres au passage des vaisseaux de mer, qui par la voie de l'Escaut, aborderont aux principales rades de ses provinces, sans rompre leurs charges, comme ils y feroient obligés par le traité de Munster, en venant du côté de la Zélande. Outre ces routes nouvelles, on s'est encore proposé, pour hâter les transports nécessaires dans les fortes gelées, de construire une chaussée depuis Gand par le pais de Waes jusqu'au trajet du port d'Anvers. On rendra aussi la riviere de Duner navigable jusqu'à Hasselt, dont la chaussée, en passant par Tongres, joint la ville de Liege. Il résultera de toutes ces opérations une communication entre la Meuse, l'Escaut, la côte de Flandre, la chaussée de Namur, celle de Liege & le canal de Louvain, & cette communication, favorable au débit & aux débouchés nécessaires vers l'Allemagne

& d'autres Etats , rappellera en Flandre & dans le Brabant une grande partie du commerce qui y fleurissoit dans les siècles passés. Ces provinces auront de plus l'avantage de tirer directement des Indes les matieres & les marchandises dont l'extraction avoit passé des Italiens & des Portugais aux Compagnies de Hollande , de Gothembourg , de Copenhague , &c.

On écrit de Lagos , sur la côte de Portugal , que l'escadre françoise , aux ordres de Mr. le Comte Duchaffaut , Lieutenant-général des armées navales , rencontra dans le commencement du mois de Mai , à la vûe du Cap la Roque , la frégate angloise le Bedford , chargée de troupes , qui , après diverses manœuvres , fit route pour traverser l'escadre ; elle n'avoit point de pavillon. Mr. Duchaffaut aiant fait faire un mouvement à tous ses vaisseaux pour tenir le vent , cette frégate se trouva comme enfermée dans l'escadre. Ne voiant plus de jour pour passer , elle prit le parti d'amener toutes ses voiles , & de mettre enfin son pavillon. Alors le Général françois changea son ordre & tira cette frégate de l'espece de labyrinthe dans lequel elle s'étoit inconsidérément engagée. Mr. Duchaffaut dirigea ensuite sa route sur Saint-Vincent. La lettre porte encore que le 17 du même mois , à la hauteur du Cap St. Vincent , l'escadre françoise , étant sur trois colonnes , on apperçut deux bâtimens portant pavillon anglois ; l'un venoit du lar-
ge :

ge : Mr. Duchaffaut le fit mettre sous son écoute ; l'autre étoit la frégate du Roi d'Angleterre l'Entreprise ; elle longoit la côte en forçant de voiles ; ensuite elle porta sur l'escadre , & vint se mettre en panne à demi-portée du canon. Bientôt après son canot parut à la mer ; mais elle le rappella , & le fit rembarquer aussi-tôt que Mr. Duchaffaut lui eût fait demander quel étoit son dessein. Las de ses manœuvres lentes , incertaines & propres à donner des soupçons , le Général françois s'approcha davantage du bâtiment anglois , & le somma encore de dire qui il étoit , & ce qu'il vouloit , en ajoutant que son refus ne pouvant le faire prendre pour un forban , il eût à remettre promptement son canot à la mer , & à envoyer un Officier pour se faire connoître. Le Capitaine anglois répliqua que *si on exigeoit de lui cette démarche , il n'avoit point d'ordre à recevoir , & ne s'y soumettroit pas ; mais que si c'étoit à titre d'égarde & de politesse , il seroit charmé d'en marquer au Général françois.* Sur la réponse honnête & polie qu'il reçut , il envoya son canot & ses deux Lieutenans à bord. Mr. le Comte Duchaffaut les reçut dans sa chambre du conseil , en présence de son Etat-major , & leur reprocha l'irrégularité de leur conduite. Ils s'excusèrent de leur mieux , en assurant qu'ils n'avoient pas eu l'intention de manquer au pavillon françois ; ils ajouterent que la mer étoit libre , & qu'aïant ordre de visiter les

bâtimens de Boston, ils avoient reconnu pour tel celui qui s'étoit rangé sous son écoute, & qu'ils avoient cru pouvoir le fouiller. " Vous n'en aviez pas le droit, leur répondit Mr. Duchaffaut, en les congédiant, ç'eût été agir contre le droit de la mer & des gens; & je ne souffrirai jamais la visite d'un bâtiment, de quelque nation qu'il soit, lorsqu'il se fera mis sous ma protection „.

Avis aux mathématiciens (a).

Les mathématiciens auront enfin la satisfaction de voir accompli un de leurs vœux, & c'est à l'auguste libéralité de S. M. l'Empereur JOSEPH II qu'ils devront l'édition d'un ouvrage tout-à-fait nouveau dans son genre, qui contiendra une Table de Facteurs depuis 1 jusqu'à 2 millions. Le plan admirable qui lui a servi de base, fera connoître à l'évidence combien la nature l'emporte sur l'art. C'est d'après sa direction qu'une seule main a été mise en état d'exécuter dans l'espace de quelques mois, ce que selon la méthode

(a) Nous transcrivons cet avis pour n'être pas accusés de laisser ignorer au public ce qui peut l'intéresser; mais nous avouons de bonne foi, que nous nous défions un peu du ton emphatique de cette annonce, qui ressemble si fort à celui avec lequel on a tant de fois annoncé la Quadrature du cercle. Du reste c'est le ton du siècle, il faut s'y faire; & après tout ce qu'on a vu & ce qu'on voit encore tous les jours, on ne peut guere y être trompé.

thode ordinaire plusieurs ensemble ne pouvoient effectuer en quelques années sans beaucoup de peine. Outre les réductions les plus aisées qui jointes à d'autres avantages consistent principalement dans le retranchement des nombres divisibles par 2, 3, 5, ce plan présente l'ordre naturel des autres nombres, de sorte que leurs différentes qualités se montrent évidemment. Ce qui a donné lieu à l'exécution si prompte d'une Table de Facteurs moyennant une machine fort simple, qui étant ignorée jusqu'à présent a empêché les mathématiciens de se servir d'un moyen aussi facile que nécessaire à plusieurs égards. La certitude de ce nouveau calcul & la justesse de la Table qui en a été formée, ont été rigoureusement examinées par les plus célèbres mathématiciens des Etats de L. L. M. M. I. I. & ont été unanimement approuvées par les témoignages les plus flatteurs. Du grand nombre de ces connoisseurs habiles, je n'en citerai que deux (b), à qui le public est redevable de l'existence de cet ouvrage. Mr. Guillaume Baur, Professeur de l'école normale, qui par ses profondes connoissances ainsi que par son zèle infatigable pour les progrès des mathématiques, s'est rendu cher

(a) On attend ici deux approbateurs, & l'on est trompé. Si le public est redevable de l'existence de cet ouvrage aux deux savans qu'on nomme ici, ces Messieurs doivent en être réputés les auteurs. Ou bien l'auteur de l'avis s'exprime d'une manière inintelligible.

à tous ceux qui savent apprécier les sciences réelles, n'ayant connu personne plus porté à favoriser les mathématiques par ses propres lumières que Mr. le Général Schröder; Président du département de l'artillerie impériale & royale, il a cru devoir lui communiquer tous les détails de cette découverte. Comme dans les entreprises les plus importantes & les plus utiles ce Général a toujours choisi les moyens les plus propres à leurs succès, il a su conduire de même avec tant de sagesse un travail qui intéresse si fort les mathématiciens, qu'il fut bientôt appuyé de la protection du Souverain (c).

Animé par cette auguste bienveillance l'auteur se croit obligé de faire tous ses efforts pour rendre non-seulement parfait un ouvrage qui a été commencé sous des auspices si heureux, mais aussi d'y joindre une introduction, qui certainement remplira les vûes des connoisseurs, en même tems qu'il surpassera peut-être l'attente des amateurs. C'est à cet effet que quelques-uns des grands connoisseurs, convaincus de l'importance de cet objet, ont offert de le conduire à sa perfection. D'ailleurs on se donnera tous les soins

(a) Les Souverains ne sont pas juges mais protecteurs des arts utiles; s'ils sont trompés, leur zèle & leur bienfaisance sont toujours dignes d'éloge. Du reste nous ne prononçons point sur la vérité de cet avis, mais seulement sur le ton de charlatanisme & de suffisance dont il est conçu.

imaginables pour y mettre autant d'élégance que d'ordre & d'exaëtitude. L'ouvrage sera imprimé sur de beau papier in folio & formera environ 336 pages.



TABLE ALPHABETIQUE
des matieres de Littérature, depuis
Mai 1776.

- A** Mi (l') philosophe & politique. Ouvrage où l'on trouve l'essence, les especes, les principes, les signes caractéristiques, les avantages & les devoirs de l'amitié; l'art d'acquérir, de conserver, de regagner le cœur des hommes, &c. 15. Juillet. pag. 409
- A**nalyse des bleds & expériences propres à faire connoître la qualité du froment & principalement celle du son de ce grain, avec des observations sur les substances végétales, dont les différentes nations font usage au lieu de pain. Par Mr. Sage. 15 Mai. 104
- A**nalyse des traités des bienfaits & de la clémence de Sénèque, précédée d'une vie de ce philosophe, plus ample que toutes celles qui ont paru. 15 Juin. 237
- A**vis au peuple sur sa santé, par Mr. Tissot, &c. sixieme édition, revue par l'auteur. 1. Juillet. 331
- C**atalogue raisonné de la collection de livres de Mr. Pierre-Antoine Crevenna, négociant à Amsterdam. 15. Juillet. 428
- Suite des livres & éditions rares de la bibliothèque de Mr. P. A. Crevenna. 1. Août. 501
- C**atéchisme de l'homme social, par Mr. l'Abbé Duval-Pyrau. 15. Juin. 255
- C**aractères de plusieurs auteurs modernes, tirés d'une feuille périodique. 1. Juin. 178

- Choix des lettres du Lord Chesterfield à son fils.*
1. Juillet. pag. 322
- Commandemens (les) de l'honnête homme , ou maximes de morale faciles à retenir & principalement destinées à l'usage des petites écoles.*
Par Mr. Feutry. 15. Juin. 261
- Critique du Discours sur l'accord de la Religion & des rangs , de Mr. l'Abbé Duval-Pyrau &c. Et réponse à l'auteur du Courier du Bas-Rhin.*
1. Juillet. 335
- Dictionnaire raisonné d'histoire naturelle , &c. Par Mr. Valmont de Bomare. Troisième édition , revue & considérablement augmentée par l'Auteur.*
15. Mai. 103
- Dissertation sur les attributs de Vénus , qui a obtenu l'accessit au jugement de l'Académie royale des inscriptions & belles-lettres , à la séance publique du Mois de Novembre 1775. Par Mr. l'Abbé de la Chau &c. 1. Août.* 505
- Eau styptique , de la composition de Mr. l'Abbé Grimaldi , Sicilien & bon Chymiste , laquelle a la vertu d'arrêter le sang en moins d'une minute.*
1. Août. 514
- Entwurf (J. F. Ungers) , &c. Essai d'une machine au moyen de laquelle tout ce qu'on joue sur le clavecin , se trace de soi-même en notes &c.*
1. Juillet. 328
- Epître à l'Auteur de ce Journal sur la littérature moderne , & le sort des critiques antiphilosophiques.* 1. Juillet. 399
- Errata de l'Arétin de Cl. 1. Juillet.* 391
- Etat civil , politique & commerçant du Bengale , ou histoire des conquêtes & de l'administration de la Compagnie angloise dans ce pays ; pour servir de suite à l'histoire philosophique & politique.* 1. Mai. 3
- Extrait d'une Ode latine présentée à Mr. le C. de Waiderdorff , élu Doyen du Chapitre de la Métropole de Treves.* 15. Août. 598

Fabulæ selectæ Fontanii, è gallico in latinum sermonem conversæ, in usum studiosæ juventutis, auctore J. B. Giraud, Presbytero congregato Oratorii Domini Jesu, Rothomagensis Academicæ Socio. I. Août. pag. 507
France illustre (la) ou le Plutarque françois. Par Mr. Turpin, contenant l'histoire ou l'éloge historique de Mr. le Maréchal de Belle-Isle. I. Juin 172

Histoire générale de la Chine, ou les grandes annales de cet Empire, traduites du texte chinois par le feu P. de Mailla, Jésuite françois, missionnaire à Peking, publiées par Mr. l'Abbé Grosier; avec fig. & cartes géographiques &c. I. Mai. 18

Histoire de la vie de notre Seigneur Jesus-Christ, depuis son Incarnation jusqu'à son Ascension, dans laquelle on a conservé & distingué les paroles du Texte sacré, selon la Vulgate, avec des liaisons, des explications & des réflexions. Par le P. de Ligny. 15. Mai. 101

Histoire de l'astronomie ancienne, depuis son origine, jusqu'à l'établissement de l'école d'Alexandrie. Par Mr. Bailly, &c. I. Juin. 171

Histoire du pélagianisme. 15. Juin. 262

Histoires (les) de Salluste, traduites en françois; avec le latin revû & corrigé, des notes critiques & une table géographique. Par Mr. Beauzée &c. Seconde édition. I. Juillet. 332

Instruction sur la maniere de désinfecter les étables, où il y a eu anciennement des bestiaux attaqués de l'épizootie, par Mr. Vicq d'Azyr. 15. Mai 108

Instructions sur l'usage de la houille, publiées par ordre des Etats de la province de Languedoc, par Mr. Venel &c. I. Août. 497

Jugement qu'a porté un Critique d'un écrit de Mr. de V. intitulé le cri du sang innocent. I. Mai. 27

Lectures pour les enfans, ou choix de petits contes également propres à les amuser & à leur faire aimer la vertu. I. Mai. 15

Lettre à l'Auteur de ce Journal, sur le compte rendu des Siecles chrétiens. I. Mai. 25

- Sur la Magie. 15. Mai. pag. 92
 Sur l'authenticité des lettres de Ganganelli. 175
 1. Juin. 175
 Au sujet de l'Arétin de Cl. 1. Juillet. 394
 Sur la supposition des lettres de Ganganelli. 592
 15. Août 592
 Lettres à l'éditeur des lettres de Clément XIV, sur la crainte qu'on a que ce Pontife n'en soit pas l'auteur. ----- Réponse de l'éditeur des lettres, &c. 15. Mai. 84
 Lettres intéressantes du Pape Clément XIV, traduites de l'italien & du latin. Seconde édition, exactement revue, corrigée & augmentée de la traduction des passages latins &c. 15. Mai. 90
 Lettres sur la minéralogie & sur divers autres objets de l'histoire naturelle de l'Italie, écrites par Mr. Ferber à Mr. le Chevalier de Born. 15. Août. 565

 Machine propre à faire marcher sans béquille des personnes privées de l'usage de leurs jambes. 15. Juin. 264
 Manuel pour les jeunes Princes & pour les jeunes Seigneurs destinés à les entourer. 1. Août. 512
 Mariage (le) de la Lune, comédie en un acte & en vers. 15. Mai. 110
 Mémoire touchant la supériorité des pièces d'artillerie longues & solides sur les pièces courtes & légères, & où l'on fait voir l'importance de cette supériorité à la guerre. Par Mr. le Marquis de Valliere &c. 1. Août. 504
 Mœurs de ma foi en Jesus-Christ. Par un Magistrat. 15. Juin. 259
 Moyen de se délivrer de l'insecte appelé puce de terre. 15. Juillet. 437
 Moyens de prévenir les différentes épidémies qui ravagent les bestiaux, proposés par le Sr. Pautlet, Docteur en médecine. 15. Juin. 264

 Ordre (l') profond & l'ordre mince considéré par rapport aux effets de l'artillerie; réponse de l'auteur de l'artillerie nouvelle à MM. de Menil-Durand & de Mezeroy. 15. Août. 579

- Philosophie (la) du Valais , ou correspondance philosophique , avec des observations de l'éditeur. 1. Août. pag. 510
- Preißschrift (Joh. Frid. Glaserz. . .) 2c. Dissertation couronnée sur la maniere de prévenir les grands incendies dans les petites villes & dans les villages , par Mr. Glaser , &c. 1. Mai. 21
- Principes généraux & particuliers de la langue françoise , pour servir d'introduction à l'étude de la langue latine. Par Mr. Wandelaincourt. 15. Mai. 81
- Prix , proposés par l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Mantoue. 1. Mai. 30
- Prix proposé par les Professeurs de l'Université de Leyde. 1. Juin. 186
- par le Roi de Prusse en faveur de quiconque démontreroit la méthode de convertir le sable en pierre. 15. Juillet. 437
- Recueil de deux mémoires concernant le mariage des Protestans en France. 15. Août. 584
- Relation , ou Journal d'un Officier françois au service de la Confédération de Pologne , pris par les Russes , & relégué en Sibérie. 15. Août. 591
- Réponse à des critiques au sujet des prétendues lettres de Ganganelli. 15. Juillet. 434
- Remarques sur le Scaphander ou l'homme - bateau de Mr. l'Abbé de la Chapelle. 1. Juin. 182
- Remarques sur la décadence des lettres , du goût , des sciences , &c. au sujet du livre composé par Mr. Court de Gebelin , & intitulé : Monde primitif , analysé & comparé , &c. 15. Juin. 263
- Sammlung , 2c. Recueil de lettres & de mémoires , concernant les exorcismes de Gassner , publié par Mr. Semler , qui y a joint plusieurs de ses propres remarques. 15. Juin. 248
- Secret pour faire fondre la pierre dans la vessie. 1. Juin. 187
- Sesostris , conte en vers , attribué à Mr. de Voltaire. 15. Mai. 99
- Siecles chrétiens (les) ou histoire du Christianisme dans son établissement & ses progrès. Par Mr.

l'Abbé Ducreux &c. T. v. & vi. 1. Août. pag. 487
Système physique & moral de la femme, ou tableau
philosophique de la constitution, de l'état orga-
nique, du tempérament, des mœurs & des fonc-
tions propres au sexe. Par Mr. Roussel, &c.
 1. Juin. 159

Témoignage de reconnoissance par Mr. Delaprade,
&c. rendu publiquement à Mr. Broignard, pour
l'avoir guéri d'une hernie. 1. Juin. 185

Théorie de l'éducation; ouvrage utile aux peres de
famille & aux instituteurs, par Mr. Grivel. 1. Juil-
let. pag 315

----- *Idem, second extrait. 15. Juillet. 420*

Tonotechnie (la) ou l'art de noter les cylindres
& tout ce qui est susceptible de notage dans les
instrumens de concert méchaniques. Ouvrage
nouveau, par le Pere Engramelle, &c. 15. Juil-
let. 432

Tortur (über die Abschaffung der) 2c. Sur l'abo-
lition de la torture, par Mr. Sonnenfels. 1. Mai. 1x

T A B L E.

TURQUIE.	(Constantinople.	595
RUSSIE.	(Petersbourg.	597
POLOGNE.	(Varsovie.	598
ESPAGNE.	(Madrid.	602
PORTUGAL.	(Lisbonne.	604
SUEDE.	(Stockholm.	606
DANNEMARCK.	(Coppenhague.	606
ANGLETERRE.	(Londres.	609
ALLEMAGNE,	{	Vienne.	611
		Berlin.	613
		Manheim.	615
ITALIE,	{	Naples.	616
		Florence.	617
		Rome.	618
FRANCE,	{	Paris.	620
		Versailles.	630
PAYS-BAS,	{	Bruxelles.	636
		La-Haye.	636